



## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE L'OLUCOME DE 2018



*Les citoyens burundais en 2<sup>ème</sup> position dans l'extrême pauvreté au niveau mondial ne devraient-ils pas refuser aux dirigeants burundais très corrompus de continuer à les sucer à fond en exigeant à chaque personne les 13 différentes contributions forcées et anticonstitutionnelles ?*

*Mars 2019*

## Tables des matières

1. Sigles et abréviations.....	4
2. Résumé Exécutif .....	5
3. Présentation de l'OLUCOME.....	15
Première partie : Réalisations de l'OLUCOME sous divers domaines d'intervention.....	15
I.1. Du domaine de la sensibilisation, information et formation.....	15
I.1.1. La sensibilisation et information de masse .....	16
I.1.2. Le renforcement des capacités des membres et personnel de l'OLUCOME... ..	16
Deuxième partie: Plaidoyer pour la recherche à la paix et au rétablissement de la gouvernance sous toutes ses formes.....	18
II.1 Analyse et plaidoyer pour la contribution à la paix et à l'amélioration de la situation socio-économique.....	18
II.1.1. Note de plaidoyer pour la mise en application de la Convention des Nations Unies contre la Corruption par le Burundi émise en date du 3 au 5 septembre 2018 lors de la 9 <sup>ème</sup> session du groupe d'examen .....	18
II.1.2 .Note à la facilitation du dialogue inter-burundais par les organisations de la société civile, des femmes, des jeunes, des média et des confessions religieuses.....	21
II.1.3. Dialogue inter-burundais externe non concluant et interminable face à l' empirisme de la situation socio-économique de la population burundaise.....	22
1. Les efforts déployés par la communauté internationale pour le relèvement de l'économie burundaise depuis la signature de l'accord d'Arusha en 2000 n'ont rien donné suite aux dirigeants politiques corrompus et aux intérêts égoïstes.....	23
2. La dette intérieure actuelle, une bombe à retardement pour l'économie burundaise en situation de fragilité.....	25
3. Crise politique et aggravation de la pauvreté.....	25
4. Un taux de change bicéphale.....	26
5. Les efforts et les moyens énormes consentis pour la résolution de la crise de 2015.....	27
6. Les hypothèses par rapport à la résolution de la crise burundaise.....	28
7. Recommandations de l'OLUCOME face à la situation actuelle.....	28
II. 2. Des actions spécifiques de plaidoyer pour la contribution à la recherche de la paix au Burundi.....	30
II.3 Des actions de plaidoyer pour la bonne gouvernance et la lutte contre la	

corruption.....	38
Troisième partie : Traitement des dossiers de corruption, de mauvaise gouvernance et impact sur la société burundaise.....	47
III.1. Du traitement des dossiers de corruption, de mauvaise gouvernance par les pouvoirs publics .....	47
III.1.1. Analyse du budget général de l'État, manque des fonds d'investissement et dépassement des exonérations.....	47
III.1.2. Méandres dans le domaine du transport et hausse des prix des produits pétroliers .....	51
III.1.3 Dilapidation des fonds publics et la corruption dans les marchés publics.....	54
III.1.4. Corruption exponentielle et campagne de collecte des contributions pour les élections de 2020 chez les citoyens burundais extrêmement pauvres.....	58
III.1.5. Malversations et détournement des fonds publics à travers les prières d'action de grâce du couple présidentiel et du parti CNDD-FDD.....	62
III.2 Impact des actions de l' OLUCOME sur la société burundaise.....	64
III.2.1 Sur le plan politique.....	64
III.2.2 Sur le plan socio-économique.....	65
III.2.3 Sur le plan culturel .....	66
III. 2.4 Contraintes rencontrées.....	67
IV. Les recommandations générales.....	67
1. Au Gouvernement .....	67
2. Au Parlement .....	68
3. Au peuple burundais .....	68
4. Aux politiciens Burundais .....	69
5. Aux Nations Unies, à l'Union Africaine et à l' East African Community.....	69
6. Aux garants et co-signataires de l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi.....	69
7. Aux investisseurs étrangers et nationaux.....	69
Conclusion générale .....	70

## Sigles et abréviations

OLUCOME : Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques

OCHA : Office for the Coordination of Humanitarian Affairs

BAD : Banque Africaine de Développement

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

FMI : Fonds Monétaire International

BM : Banque Mondiale

PIDESC : Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie – Forces de Défense de la Démocratie

PAFE : Police de l’Air, des Frontières et des Étrangers

EAC : East African Community

FBI : Federal Bureau of Investigation

## 2. Résumé exécutif

Ce rapport d'activités de l'OLUCOME 2018 se résume sur trois grandes parties. Il s'agit des réalisations de l'OLUCOME sous divers domaines d'intervention, plaidoyer pour la recherche de la paix et la gouvernance, le rétablissement de la sécurité pour tous, la satisfaction des besoins fondamentaux des burundais ainsi que le traitement des dossiers de corruption, de mauvaise gouvernance et l'impact des actions de l'OLUCOME sur la société burundaise. Dans la première partie, les activités ont été centrées sur la sensibilisation à grande portée sur la gouvernance et la transparence, le renforcement des capacités de l'OLUCOME pour le plaidoyer et l'évaluation, la détection des risques de corruption. La deuxième partie est exclusivement réservée à des actions de plaidoyer que l'Observatoire a mené au cours de l'année sur les différentes contributions dans le processus de la recherche de la paix durable au Burundi. La dernière partie concerne la documentation et rapportage des cas de corruption et de mauvaise gouvernance sociale, économique et politique. **Au cours de l'année 2018, l'Observatoire a traité 47 cas de corruption sur 189 cas enregistrés et estime que ces derniers ont causé un préjudice financier à l'Etat de 350,22 milliards de Francs burundais. Ce montant provient de la corruption issue des dossiers sur la gestion opaque des fonds de l'AMISOM et de la MUNISCA, la surfacturation et la fourniture fictive des plants fruitiers, les marchés publics qui sont surfacturés, les exonérations indues, les dépenses des prières d'action de grâces du couple présidentiel et du parti au pouvoir, la collecte des contributions et dons forcés en argent et en nature et des ressources minières.** Aussi, l'OLUCOME souligne l'impact positif de ses actions dans les différents domaines malgré la réticence des autorités burundaises à la lutte réelle du fléau de la corruption. Le rapport trace enfin les contraintes encourues au cours de l'année 2018 et qui affectent l'Observatoire d'une façon ou d'une autre dans ses activités quotidiennes. Il suggère des actions au Gouvernement burundais en place, aux politiciens de l'opposition, au parlement burundais, au peuple burundais, aux garants et cosignataires de l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et aux investisseurs nationaux et étrangers.

1. Par rapport aux réalisations de l'Observatoire, il a informé la population burundaise sur les violations des droits socio-économiques et sa contribution à la recherche de la paix, de la sécurité pour tous et le développement réel à travers des émissions radiodiffusées réalisées sur les médias locaux et internationaux qui relayaient les messages de sensibilisation à la population. L'activité de sensibilisation et information a été postée aussi sur le site web de l'OLUCOME et les réseaux sociaux, notamment sur son compte twitter ainsi que sur sa page face book. En tant que leader burundais et africain de lutte contre le fléau de corruption, deux membres de l'OLUCOME ont participé dans

la session de 3 jours pilotée par le président du Nigeria en tant que champion africain dans la lutte contre la corruption en 2018. La session était notamment centrée sur l'évaluation des risques de corruption, l'élaboration d'une fiche de notation, priorisation et création d'un catalogue des risques. Également, à Entebbe en Ouganda, 6 personnes dont les uns sont membres du personnel et les autres sont membres de l'OLUCOME ont bénéficié pendant 7 jours une formation sur le plaidoyer en rapport avec les violations des droits sociaux, économiques et culturels (DESC).

2. L'année 2018 a été largement caractérisée par différentes formes de plaidoyer. Par la note de plaidoyer pour la mise en application de la convention des Nations unies contre la corruption par le Burundi émise lors de la 9ème session du groupe d'examen de la convention des Nations unies contre la corruption, l'OLUCOME a démontré qu'il ne peut pas y avoir de la démocratie, une bonne éducation pour tous, une croissance économique, une redistribution équitable et juste du revenu national, bref la prospérité dans un pays, si la corruption n'est pas combattue voire éradiquée. Le Gouvernement a mis en place les institutions de lutte contre la corruption. Bien plus, le Gouvernement du Burundi en collaboration avec ses partenaires avaient élaboré la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption ainsi que le Cadre Stratégique de croissance économique et de Lutte contre la Pauvreté 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> génération. **Ils ont été financés sans pour autant occasionner la réduction de la pauvreté et de la corruption malgré la mobilisation de plus de 7.500 milles milliards de francs burundais ainsi que l'annulation de la dette du Burundi qui oscillait autour de 1,400 milliards de dollars américains en 2009 ( soit 2, 1 milles milliards de fbu). De plus, bien que la justice burundaise soit instrumentalisée et corrompue, la loi anti-corruption du 18 avril 2006 est également trop lacunaire.** Par exemple, aujourd'hui, aucune autorité burundaise ne déclare ses biens en entrant ou en quittant ses fonctions car la déclaration des biens n'est pas obligatoire selon la dite loi. Les institutions de lutte contre la corruption n'ont pas les capacités pour mener des investigations et jugées équitablement car la Constitution du Burundi prévoit les privilèges de juridiction inexplicables. L'OLUCOME constate avec regret que la corruption ne diminue pas, plutôt, augmente d'année en année alors qu'il existe au pays la loi et les institutions anti-corruption ainsi que les mots d'ordre lancés par le Président de la République depuis son accession au pouvoir en 2005. L'Observatoire a demandé aux Nations Unies, aux pays partenaires et organisations internationales partenaires du Burundi de conditionner les financements extérieurs directs à apporter au Burundi en exigeant aux autorités burundaises de montrer là où elles ont tiré leur richesse, la mise en place de la Haute cour de justice ainsi que la réforme profonde des institutions de lutte contre la corruption. Aussi, ils devraient exiger qu'il y ait une mise en

œuvre de toutes les recommandations qui sont issues de deux rapports (2010 et 2017) d'évaluations du Burundi par les experts des Nations Unies sur la mise en œuvre de la convention des Nations Unies contre la corruption, des retraites gouvernementales sur la lutte contre la corruption et des états généraux sur la justice burundaise .

Avec ses organisations partenaires, l'OLUCOME a fait sa contribution lors de la consultation préalable au 5ème round du dialogue inter-burundais du 20 au 21 octobre 2018 à Ngurdoto, Arusha en Tanzanie et a adressé une note de plaidoyer à la facilitation pour qu'elle puisse inclure la société civile à prendre part aux consultations préalables à la séance des pourparlers entre les partis et acteurs politiques. Ces organisations ont démontré l'importance incontournable de la contribution de la Société civile au processus de résolution pacifique de la crise burundaise. Le fait que la crise burundaise soit qualifiée comme politique ne signifie pas que sa résolution soit du seul ressort des partis et acteurs politiques. En effet, cette crise a un impact négatif sur le bien-être social, sécuritaire et économique du peuple burundais.

Également, par la note d'analyse sur le dialogue inter-burundais externe non concluant et interminable face à l'empirisme de la situation socio-économique de la population burundaise, l'Observatoire démontre que les efforts déployés par la communauté internationale pour le relèvement de l'économie burundaise depuis la signature de l'accord d'Arusha en 2000 n'ont rien donné suite aux dirigeants politiques corrompus et aux intérêts égoïstes. Aussi, la dette intérieure actuelle est une bombe à retardement pour l'économie burundaise en situation de fragilité. De l'autre côté, la crise politique de 2015 a aggravé la pauvreté car la détérioration de la situation économique due à cette crise politique a eu un impact direct sur la population burundaise. Le revenu national brut par habitant qui était de 290 dollars américains en 2014 a lui aussi diminué, passant à 280 dollars américains en 2015 et 2016, avant de remonter à 290 dollars américains en 2017. Avec un taux de change bicéphale par rapport à l'année de 2015, la monnaie burundaise s'est dépréciée à 58,8 % car le prix d'un dollar américain était de 1700 Fbu contre 2700 Fbu aujourd'hui selon les calculs de l'OLUCOME. Enfin, contrairement aux dires du Gouvernement, l'OLUCOME est convaincu que les vraies questions qui hantent la population burundaise ne sont nullement pas seulement la feuille de route qui traite seulement les intérêts égoïstes d'une partie de la classe politique burundaise en ignorant carrément la pauvreté extrême, la mauvaise gouvernance et la violation des droits de l'homme sous toutes ses formes vécues actuellement par le peuple burundais.

3. Aussi l'Observatoire a mené des actions spécifiques de plaidoyer pour la contribution à la recherche de la paix au Burundi à travers les correspondances sur la finalisation du dialogue inter burundais externe et à

l'évaluation de la mise œuvre de l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi. Il a demandé aussi à l'EAC et les Nations Unies, dans leurs sommets et sessions respectifs du 21 au 23 et du 26 février 2018 des chefs d'Etats et des Gouvernements de prendre les mesures qui s'imposent pour qu'une solution négociée soit trouvée dans les meilleurs délais en vue d'une stabilisation politique et du développement durable du Burundi, gage de la démocratie, de la gouvernance, de la transparence et de la satisfaction des besoins fondamentaux des burundais conformément aux pactes internationaux relatifs aux droits sociaux, économiques, culturels, civils et politiques. Il sied de conclure un accord additionnel car le Gouvernement du Burundi en place fait le sourd d'oreille face à la misère qui ronge les citoyens burundais qui actuellement accablés par l'exigence des contributions anti constitutionnelles. Il a rappelé au co-facilitateur d'organiser la 5<sup>ème</sup> session de dialogue inter burundais afin de sauver les Accords d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation enterrés par le référendum du 17 mai 2018 et par la suite se pencher d'urgence aux vraies préoccupations des citoyens burundais qui ne savent pas actuellement, sur quel pied danser.

Il n'a pas aussi manqué d'effectuer des exposés en guise de plaidoyer à l'endroit des membres des partis de l'opposition en rapport avec les vraies causes des crises cycliques qu'a connu le Burundi, la situation socio-économique actuelle du Burundi et l'aperçu de la mauvaise utilisation des financements extérieurs.

4. Également, l'Observatoire a mené des actions de plaidoyer au niveau national et international. Il a touché différentes autorités du Gouvernement pour annuler l'ordonnance régissant la collecte des contributions des élections pour 2020. Aujourd'hui, l'Observatoire a remarqué que même les fonds contribués par les partenaires du ministère en charge des mines émanent des conventions sur l'exploration et l'exploitation des gisements miniers. De l'autre côté, l'inquiétude quant à la hausse du prix du carburant à un taux exorbitant à tel enseigne que l'essence a grimpé plus de 6,5% et le gasoil à 5%. Aujourd'hui, l'augmentation du prix du carburant entraîne visiblement la flambée des autres produits de première nécessité et réduit le pouvoir d'achat de la population.

L'année 2018 a été aussi particularisée la mesure prise par le Conseil National de sécurité de suspension des ONGEs internationales pour une durée de trois mois. prendre une telle décision d'autant plus qu'il est un organe consultatif, vient de priver à travers sa mesure des soins médicaux aux pauvres citoyens burundais, de certaines assistances aux enfants burundais scolarisés, de certains avantages gagnés par les éleveurs et agriculteurs du Burundi obtenus à travers les activités menées par ces ONGEs. A cet effet, l'OLUCOME se

demande au cas où, ces ONGEs prendraient leurs valises et ces agences des Nations Unies n'en trouveraient pas une expertise recherchée au Burundi, qu'en serait la finalité pour le Burundi qui se finance à moins de 52 % dans son budget.

5. La dernière partie de ce rapport concerne le traitement des dossiers de corruption, de mauvaise gouvernance et l'impact des actions de l'OLUCOME sur la société burundaise.

- Dans le domaine du budget général de l'Etat, l'OLUCOME a tellement été étonné de constater que la loi budgétaire N° 1/ 28 du 31 décembre 2017 est irréaliste, fantaisiste, budgétivore et qui répond aux préoccupations personnelles des dirigeants sans pouvoir répondre au besoin de l'extrême pauvreté de la population burundaise. En effet, les ressources du budget Général de l'Etat exercice 2018 s'élèvent à 1224,125 milliards Francs burundais, les dépenses globales s'évaluent à 1388, 174 milliards Francs burundais et le déficit global du Budget de l'Etat exercice 2018 est de 164, 049 milliards Francs burundais. Ce budget Général de l'Etat 2018 est un budget de consommation et non d'investissement. Ainsi, selon une analyse de l'OLUCOME, les ressources internes projetées du budget général de l'Etat s'équivalent à 851,875 milliards Francs burundais. **Actuellement, la dette intérieure est actuellement d'environ 1500 milliards Fbu soit plus de 100% du budget général de l'État et elle ne cesse d'augmenter suite à l'accroissement des intérêts.** Aussi, l'OLUCOME a constaté qu'il y a un manque criant des fonds d'investissements contrairement aux discours politiques du Gouvernement qui affirment qu'il a réalisé beaucoup de projets d'investissements à ses propres fonds. L'investissement sur les ressources intérieures est plutôt handicapé par le manque de moyens financiers et les investissements directs étrangers sont au ralenti suite à la crise que vit le Burundi depuis 2015.

- Dans le secteur de transport et pétrolier, l'Observatoire a déploré le langage changeant dans un laps de temps du Ministère de l'énergie et des mines sur la question de pénurie de l'essence. Son représentant a annoncé qu'il existe la pénurie de carburant car il y a des formalités en cours qui se fait au début de chaque année sur le port de Dar-es-salaam et que dans deux jours le carburant sera disponible. Cependant, dans moins de ces deux jours annoncés, la mesure sur l'augmentation du prix du carburant avait été déjà prise. Le Gouvernement a donné le poids aujourd'hui à la société Interpétrol d'être le « monopole » dans ce secteur des produits pétroliers. L'Observatoire trouve que cette politique du Gouvernement tendant à laisser le monopole à Interpétrol se trouve parmi les raisons de l'augmentation du prix de carburant d'autant plus qu'un monopoleur possède un grand pouvoir dans la fixation de prix des produits qu'il vend. Le prix du carburant augmente beaucoup car le Gouvernement perçoit à hauteur de 40% du prix d'un litre de carburant vendu à la pompe à travers l'unique taxe sur consommation sans toutefois considérer d'autres taxes et impôts sur le carburant. Aussi, le CNDD-FDD a utilisé les véhicules de l'État lors de la campagne référendaire tout en ayant enlevé ou voilé les plaques de ces

véhicules. Certains de ces véhicules transportent les instruments de sonorisation servant à la diffusion des messages de ce parti au pouvoir. Egalement, dans la même perspective, les partis politiques en campagne référendaire ont transporté leurs membres dans des véhicules destinés à transporter les charbons, les déchets ou les marchandises. Ces véhicules n'avaient pas d'assurance pour ces personnes déplacées.

- Dans le domaine des marchés publics, l'OLUCOME a crié afin que le Gouvernement cesse de dilapider à travers la mesure déjà prise de rassembler les véhicules de l'Etat qui seront utilisés au 20ème sommet des chefs d'Etat du COMESA qui n'aura pas lieu à Bujumbura, localisé vers Lusaka. A cet effet, l'OLUCOME se demande pourquoi le Gouvernement se permet d'handicaper ses activités de production nationale pour espérer l'inexistant ? Au-delà de l'extrême pauvreté, le Gouvernement est en train de gaspiller le peu de ressources financières en préparant les véhicules, les salles de réunion et des hôtels à Bujumbura pour un sommet qui se tiendra à Lusaka en Zambie.

Les services de la Police de l'Air, des Frontières et des Étrangers(PAFE) reçoivent des personnes en quête du passeport biométrique ou d'autres documents de voyage qui présentent des cartes nationales d'identité fraudées, a même précisé officiellement le Commissaire Général de la PAFE lors du lancement du passeport biométrique de l'East African Community (EAC). L'OLUCOME considère que ce n'est pas de la fraude mais plutôt le fruit de la corruption qui s'opère dans l'administration communale et elle est favorisée par les personnes qui dissimulent leur identité d'origine ou trichent leur âge en vue de se procurer ces cartes nationales d'identité. Actuellement au Burundi, pour qu'un citoyen se procure d'une carte nationale d'identité auprès de l'administration communale, il doit être un membre du parti au pouvoir CNDD-FDD ou donner des pots de vin. Et d'ailleurs s'en souvient que le Ministère de l'Intérieur a attribué illégalement un marché de production des cartes nationales d'identité biométriques à une société indienne dont son contrat a été conclu en 2014.

Également, L'OLUCOME a dénoncé encore une fois la reprise des astuces pour détourner les fonds des citoyens pauvres à travers la surfacturation et la fourniture fictive des plants fruitiers. Actuellement, l'Observatoire a évalué une perte de près de trente milliards de francs burundais (30.000.000 000Fbu) suite à ces magouilles. Paradoxalement, les fonds alloués à ce programme ont été dépensés mais ces arbres fruitiers sont presque invisibles sur tout le territoire burundais.

D'un autre coté, le Burundi est devenu une plaque tournante dans le trafic de minerais de sang. L'OLUCOME constate que des milliers des tonnes des 3T sont exploités et exportés. Au Burundi, certains sites sont formellement sous-systèmes de traçabilité. Il s'agit des sites sous l'expérimentation de iTSCi qui est un programme de devoir de diligence qui facilite la traçabilité des minéraux sous le contrôle de PACT et des milliers d'autres sites sont en train d'être exploités illégalement dans presque tout le pays sans parler de l'exploitation des terres rares et de matériaux de

construction. Au mois de Février 2018 au Kenya, une quantité de 4,6 tonnes d'or a été prise en transit vers Dubaï en passant par l'aéroport international de Bujumbura et les autorités sont en train de faire une couverture aux coupables corrompus.

6. En plus, la corruption croit exponentiellement mais les autorités burundaises n'hésitent pas à mener une campagne de collecte des contributions pour les élections de 2020 chez les citoyens burundais extrêmement pauvres. Chez un seul et même citoyen, prenons un enseignant, les contributions sont actuellement perçues plus de 13 fois dont 5 fois pour les élections de 2020. Tenez, 1) la contribution à travers le budget général de l'Etat, 2) la contribution par ménage, 3) les retenues à la source sur salaire, 4) la contribution dans différents ministères et services auxquels il relève, 5) la contribution au niveau des communes et provinces à laquelle il est natif, 6) la contribution des élèves en âge de voter en 2020, 7) les taxes exigées pour le parti au pouvoir, 8) la contribution pour la construction des stades, 9) la contribution pour les centres de santé, 10) la contribution pour construire les écoles, 11) la contribution pour les cahiers de ménage, 12) les taxes de sécurité, 13) la contribution à l'école pour différentes raisons. L'OLUCOME a fait des calculs et a trouvé qu'un enseignant contribue mensuellement en moyenne 70.000 fbu alors qu'il touche moins de 120.000 fbu c'est-à-dire qu'il lui est demandé plus de 71,4 % par mois. La question que l'OLUCOME pose au Gouvernement du Burundi est la suivante: Racketter une population dont 72,9% vivent en dessous du seuil de la pauvreté, c'est ça la souveraineté que les dirigeants burundais ne cessent de brandir ?

7. Cependant, le couple présidentiel et le parti CNDD-FDD n'ont pas douté de déclencher des magouilles de malversations et détournements des fonds publics à travers les prières d'action de grâce organisées dans le pays. L'OLUCOME a recensé 3 autres formes de détournement des fonds publics à travers les croisades du couple présidentiel et de son parti. L'OLUCOME a dénoncé encore une fois l'organisation de telles prières pendant les jours de travail et les heures de service. De plus, certains moyens financiers et matériels qui sont utilisés, proviendraient d'une façon ou d'une autre de l'État d'autant plus que près de cent véhicules de l'État seraient déployés à cet effet, les frais de carburant, les frais de missions distribués, ... qui totaliseraient un montant estimé par l'OLUCOME à plus de 110 millions de Fbu pour les 5 jours de croisade.

8. En revanche, même si le contexte reste difficile pour le travail des défenseurs des droits humains dont l'OLUCOME, l'année 2018 a été principalement caractérisée par la réalisation de plusieurs actions de monitoring et de plaidoyer.

- Sur le plan politique, certains membres de l'exécutif burundais ont beaucoup parlé des violations massives des droits socio-économiques et qu'ils détiennent des

présupposés auteurs même s'ils n'ont pas parlé des stratégies évidentes de son éradication au Burundi. Aussi, la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi a constaté elle aussi que les crises politiques au Burundi ont depuis longtemps eu des conséquences directes sur la jouissance des droits économiques et sociaux de la population.

- Sur le plan socio-économique, grâce au cri et au plaidoyer de l'Observatoire le Gouvernement a abandonné les préparatifs du sommet de la COMESA déjà délocalisé à LUSAKA. Aussi, l'OLUCOME a salué le patriotisme affiché par le Ministre des transports et le personnel de la SOBUGEA en voulant sauver cette société, ce qui a abouti au limogeage par le Président de la République de Télesphore Irambona comme assistant du Directeur Général de la SOBUGEA ainsi que ses directeurs de service.

- Sur le plan culturel, les citoyens dénoncent les cas de corruption et de détournement opérés par les agents étatiques malgré les intimidations de toutes Sortes ;

9. Le procès de l'assassinat du vice-président de l'OLUCOME, Ernest Manirumva, en avril 2009 n'a jusqu'aujourd'hui coulé en force de chose jugée malgré le pourvoi en cassation de l'OLUCOME en 2011. L'affaire a été déjà appelée deux fois mais suite certainement à l'implication des personnalités puissantes dans cette affaire, le pourvoi en cassation de l'OLUCOME n'a jamais avancé d'un iota depuis 2011. Rappelons qu'un groupe d'individus dont le principal accusé est l'homme d'affaire Hilaire Ndayizamba avait été condamné à perpétuité croupit toujours en prison depuis 2009. L'OLUCOME continue à demander que la justice burundaise prenne en compte les devoirs complémentaires dont les conclusions du FBI et de la 3<sup>ème</sup> commission mise en place par le gouvernement burundais.

10. L'OLUCOME a recommandé **au Gouvernement du Burundi** en place de :

- Stabiliser politiquement le pays à travers la conclusion du dialogue inter burundais d'Arusha piloté par l'East African Community (EAC) en vue de sauver l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation qui avait relevé le taux de croissance économique à 4.7 % ;

- Élaborer un budget-programme minutieusement étudié et qui répond réellement aux préoccupations de la population burundaise à l'instar du chômage des jeunes, des femmes, la pauvreté extrême, la démographie galopante,...

- Diminuer la guerre des mots, mais plutôt de s'asseoir et analyser avec objectivité les raisons majeures de la prise de certaines décisions qui n'honorent pas le Burundi ;

- Commanditer un audit international évoquant la traçabilité sur les fonds issus de l'AMISOM, de la MUNISCA, des Marchés publics, des exonérations, des plants fruitiers et des ressources minières.

### **Au Parlement du Burundi de :**

- Commanditer un audit sur les fonds émanant des missions de maintien de la paix en Somalie et en Centre Afrique ainsi que les fonds émanant des conventions minières ;
- Auditer tous les marchés exonérés qui dépassent actuellement un taux d'exécution de plus de 600 % par an sur le budget des exonérations prévues en vue de repérer les tops qui se cachent derrière ce vol organisé des finances publiques ;
- Créer des commissions parlementaires qui vont enquêter sur la collecte et l'utilisation des fonds provenant des ressources minières ainsi que de la récente entente de remboursement de près de 2 milliards de francs burundais sur le dossier des plants fruitiers par l'Ombudsman et le Ministre des finances

### **Au peuple burundais de :**

- refuser aux politiciens sans vision répondant réellement à ses préoccupations de continuer à nous voler notre richesse sur fond des slogans politiques mensongers qui n'ont aucun indicateur évaluable ;
- Refuser de donner des pots de vin lors d'une demande de n'importe quel service dans le secteur public ou privé et par conséquent de dénoncer les actes de corruption commis ici et là au pays.

### **Aux politiciens burundais :**

- Se réunir et faire un débat autour des principes de la démocratie, de la gouvernance, de la transparence ainsi que des projets et programmes renfermant les vraies préoccupations de la population au lieu de se réunir pour seulement raffiner les stratégies pour certains de se maintenir à tout prix au pouvoir et pour d'autres d'y accéder sans mettre en avant les préoccupations des burundais se trouvant dans la pauvreté extrême ;
- Arrêter la guerre des Ego qui dominent les intérêts des citoyens.

### **Aux Nations Unies et à l'Union Africaine :**

- Prendre les mesures nécessaires pour que le dialogue inter burundais externe puisse continuer et en cas de boycott d'une partie quelconque au dialogue, prendre des mesures conséquentes à cette dernière ;
- Garder toujours l'œil sur le Burundi jusqu'à ce qu'il respecte les instruments internationaux qu'il a ratifiés ;

Aux garants et co-signateurs de l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi de :

- Se souvenir qu'ils ont une responsabilité morale d'agir et de protéger l'accord d'Arusha pour la Paix et la réconciliation au Burundi ;
- Se réunir dans l'urgence en tant que garants de l'accord d'Arusha pour analyser la situation actuelle des pourparlers inter burundais externes non concluant et interminable vis-à-vis de la démission du Facilitateur Benjamin Mkapa et de la pauvreté extrême qu'endure la population burundaise

Enfin, aux **investisseurs étrangers et nationaux** d'éviter les raccourcis en recourant à certains individus qui ne veulent que leurs profits personnels après avoir sacrifié tout un peuple.

### 3. Présentation de l'OLUCOME

L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Économiques «OLUCOME» est l'une des organisations de la société civile burundaise sans but lucratif agréée le 27/12/2002 par Ordonnance Ministérielle n°530/1024. Il est né d'un constat, qui a suscité l'attention des membres fondateurs, de l'étendue sans cesse croissante de la corruption et de la mauvaise gestion des ressources matérielles, économiques, financières et naturelles du Pays. Il possède des antennes dans toutes les provinces du pays et à l'extérieur du pays. L'OLUCOME a implanté et redynamisé les groupes locaux de surveillance dans toutes les communes du pays.

L'OLUCOME ne cesse de prôner un Burundi sans corruption ni malversation et guidé par l'État de droit et l'équité sociale dans tous les domaines. Il opère sur l'objectif global de combattre la corruption et les malversations économiques et financières commises au Burundi en vue de contribuer à la promotion de la bonne Gouvernance, seule garante d'un développement durable et intégral du pays.

#### **Première partie : Réalisations de l'OLUCOME sous divers domaines d'intervention**

Au cours de l'année 2018, l'OLUCOME a réalisé diverses activités dans les domaines de ses interventions tels que la sensibilisation, la formation et information, et le traitement des dossiers liés à la corruption et à la mauvaise gouvernance, aux contributions illégales et forcées, à la dégradation de la situation socio-économique, au suivi et analyse du budget général de l'Etat. En partenariat avec les organisations de défense des droits humains nationales et internationales, il a mis l'accent particulier sur les actions de plaidoyer pour la contribution à la recherche de la paix et la cohésion sociale au Burundi.

#### **I. 1. Du domaine de la sensibilisation, information et formation**

L'OLUCOME se sert avec cette approche de sensibilisation pour informer la population burundaise sur la vie socio-économique du pays. Pour l'année 2018, cette activité s'est accomplie à travers des émissions radiodiffusées réalisées sur les médias locaux et internationaux qui relayaient les messages de sensibilisation à la population. L'activité de sensibilisation et information a été largement réalisée à travers les médias, le site web de l'OLUCOME et les réseaux sociaux (son compte twitter et sa page face book). Aussi, les membres de l'OLUCOME ont bénéficié des formations en vue du renforcement de leurs capacités en rapport avec le monitoring des violations des droits socioéconomiques ainsi que sur les outils et techniques de prévention et détection de la corruption dans les pays africains.

### **I.1.1. La sensibilisation et information de masse**

A travers les médias locaux et internationaux, les réseaux sociaux, l'OLUCOME a informé la population burundaise sur les violations des droits socio-économiques et sa contribution à la recherche de la paix, de la sécurité et le développement réel. Pour cette année, 561 messages de sensibilisation ou d'information ont été livrés aux internautes et 3 millions de personnes ont suivi les publications de l'Observatoire.

### **I.1.2. Le renforcement des capacités des membres et personnel de l'OLUCOME**

Durant de l'année 2018, l'OLUCOME a bénéficié deux belles occasions de renforcement des capacités de ses membres et personnel. En tant que leaders africains de lutte contre le fléau de corruption, deux membres de l'OLUCOME ont participé dans la session de 3 jours au palais présidentiel du Nigeria et elle était pilotée par le Président du Nigeria en tant que champion africain dans la lutte contre la corruption en 2018. Sur l'appui technique et scientifique de 5 éminents professeurs de l'Académie anti-corruption du Nigeria, ils ont eu des outils et appris les techniques efficaces de prévention et de détection de la corruption dans les pays africains. Les thématiques apprises au cours de l'atelier étaient notamment les concepts d'évaluation des risques de corruption, évaluation des risques, élaboration d'une fiche de notation des risques, priorisation des risques et création d'un catalogue des risques.

Et après les thèmes présentés par les experts de l'Académie Nigérien, il y a eu l'échange d'expériences des pays représentés par rapport aux forces de prévenir les risques de corruption ou même d'évaluer ces risques. Signalons que les invités provenaient des institutions gouvernementales sauf le Burundi où les deux tiers étaient de la société civile (OLUCOME). La session a été sanctionnée par la remise des certificats aux participants.



*Du 10 au 12 décembre 2018, les participants « leaders africains » dont le président de l'OLUCOME dans la lutte contre la corruption*

De même, du 9 au 15 décembre 2018 à Entebbe en Ouganda, 6 membres et personnel de l'OLUCOME dont 5 hommes et une femme ont bénéficié d'une formation sur le plaidoyer sur les DESC. Sur appui de l'un des partenaires de l'OLUCOME, les participants de l'OLUCOME et ceux de deux associations des droits humains de la République Démocratique du Congo (RDC) ont appris les étapes de plaidoyer, la stratégie de plaidoyer, comment rédiger un message de plaidoyer, les outils d'analyse des risques, les mécanismes internationaux et régionaux de promotion et de protection des droits humains, le réseautage ainsi que le lobbying. L'atelier a été sanctionné par la remise des certificats aux participants et a été bénéfique pour l'OLUCOME eu égard au travail de monitoring des violations des droits socio-économiques dans le contexte actuel.

**Deuxième partie : Plaidoyer pour la recherche à la paix et au rétablissement de la gouvernance sous toutes ses formes**

Au cours de l'année 2018, l'OLUCOME a fortement participé dans la proposition des voies de sortie à la crise burundaise. Il a réalisé trois notes d'analyse et de plaidoyer. Aussi, il a adressé des correspondances riches de propositions ainsi que mené des lobbies pour le respect des droits humains et la résolution de la crise actuelle.

## **II. 1 Analyse et plaidoyer pour la contribution à la paix et à l'amélioration de la situation socio-économique**

### **II. 1. 1. Note de plaidoyer pour la mise en application de la convention des Nations Unies contre la corruption par le Burundi émise en date du 3 au 5 septembre 2018 lors de la 9ème session du groupe d'examen.**

1. Les pays du monde à travers les Nations Unies, ont constaté que la corruption est un mal insidieux qui sape la démocratie et l'Etat de droit, qui conduit à des violations graves des droits de l'homme, fausse le jeu des marchés, réduit la qualité de la vie et constitue un terreau à la criminalité organisée et au terrorisme etc. En effet, il ne peut pas y avoir de la démocratie, une bonne éducation pour tous, une croissance économique, une redistribution équitable et juste du revenu national, bref la prospérité dans un pays, si la corruption n'est pas combattue voire éradiquée. De ces constats, les gouvernements du monde entier dont le Burundi se sont mis d'accord à lutter efficacement contre ce fléau en mettant en place en 2003 la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC).

2. Le Burundi a ratifié la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC) en date du 18 /01/2005. De ce fait, il a mis en place la loi n° 1/12 portant mesures de prévention et de répression de la corruption et des infractions connexes adoptée le 18 avril 2006 afin de mettre en œuvre les dispositions de ladite Convention (CNUCC). Le Gouvernement a mis également en place les institutions de lutte contre la corruption à l'instar de la Brigade Spéciale anti-corruption (établie en avril 2006 et opérationnelle depuis juin 2007) , l'Inspection Générale de l'Etat (créée par le décret présidentiel n° 100/277 du 26 septembre 2006) , la Cour des comptes (créée par la loi n° 1/002 du 31 mars 2004), la Cour anti-corruption (établie par la loi n° 1/36 du 13 décembre 2006), ... Bien plus, le Gouvernement du Burundi a élaboré la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption qui a été intégrée dans le Cadre Stratégique de croissance économique et de Lutte contre la Pauvreté 2<sup>ème</sup> génération et elle a été financée sans pour autant occasionner la réduction de la corruption.

3. Cependant, cette loi anti-corruption du 18 avril 2006 est trop lacunaire. Par exemple, aujourd'hui, aucune autorité burundaise ne déclare ses biens en entrant

dans ses fonctions car la déclaration des biens n'est pas obligatoire selon la dite loi. Ces institutions de lutte contre la corruption n'ont pas les capacités pour mener des investigations car la Constitution du Burundi prévoit les privilèges de juridiction (art. 116 à 118, 136, 150 et 151). Par exemple, la Brigade spéciale anticorruption et le Parquet Général près la Cour spéciale anticorruption ne peuvent mener d'enquête sur des personnes qui jouissent de ces privilèges à l'instar du Président de la République, du Président de l'Assemblée Nationale, du Président du Sénat, de deux Vice-présidents de la République, des Ministres, de ceux qui ont le rang des Ministres, des Généraux ainsi que des personnes nommées par décret alors que ce sont ces derniers qui sont supposés détourner beaucoup de fonds de l'Etat.

4. Encore plus, les juges de la Cour spéciale anti-corruption et les magistrats du parquet près de cette Cour sont mieux payés que ceux de la Cour suprême. Pourtant, les jugements rendus par la Cour spéciale anti-corruption sont susceptibles d'appel à la Cour suprême. Depuis la mise en place de la loi anti-corruption en avril 2006, 80% des dossiers de personnes rendues coupables par la Cour spéciale anti-corruption sont blanchies par la Cour suprême. L'OLUCOME constate que cette loi, au lieu de renforcer la collaboration des institutions étatiques, est venue plutôt les mettre en mésentente.

5. Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement et le parlement burundais ont refusé de mettre en place la haute Cour de justice qui juge les plus hautes autorités ci-haut citées. Par rapport à ce manquement, une ancienne Ministre de la Justice du nom d'Ancile Ntakaburimvo a précisé que cette haute cour ne peut en aucun cas être mise en place car elle viendrait déstabiliser les institutions de l'Etat et le Gouvernement l'a prêté main forte en la gardant à son poste de ministre pour appuyer et confirmer sa réponse. Or, cette haute cour de justice est prévue par la Constitution burundaise

Le rapport d'examen du Burundi par les pairs (l'Egypte et la République Bolivarienne du Venezuela) sur la mise en application de la Convention des Nations Unies contre la Corruption revient également sur ces quelques manquements ci-haut mentionnés et bien d'autres. Ce rapport a été produit en 2014.

6. Étant donné que la corruption prenait une allure supérieure d'année en année depuis la mise en place de la loi anti-corruption et des institutions de lutte contre la corruption, les partenaires techniques et financiers du Burundi et le Gouvernement ont initié des activités visant à identifier les manquements du Gouvernement dus à la corruption en vue d'être résolus :

1° En juillet 2013, une retraite gouvernementale tenue à Ruyigi sur une évaluation de l'efficacité de la loi anti-corruption au cours de laquelle l'ONG Transparency Internationale a recommandé à travers son appui technique qu'étant donné les faiblesses majeures des institutions de lutte contre la corruption, le Gouvernement devrait les évaluer périodiquement et les renforcer

autant qu'il peut en les dotant d'un pouvoir considérable car ce sont les autorités qui détournent beaucoup de fonds de l'Etat. Les recommandations émises lors de cette retraite ne sont jusqu'ici mises en application par le Gouvernement du Burundi.

2° En 2013, les Etats généraux sur la justice ont été organisés dans l'objectif de rendre la justice burundaise indépendante ;

3° En octobre 2014, une retraite gouvernementale avec la société civile burundaise s'est tenue à Gitega. L'inefficacité de la loi et des institutions de lutte contre la corruption a été débattue tout en formulant des recommandations pour pallier aux différents défis.

7. Cependant, toutes les recommandations des rapports de ces événements qui ont coûté des centaines de millions de Francs burundais, n'ont fait qu'être classées dans les tiroirs des autorités. Plus grave, les mots d'ordre lancés par le Président de la République du Burundi en 2005 à Makamba : « L'autel des chiens est brûlé » ; en 2010 « Tolérance zéro à la corruption » et en 2015 « Les voleurs seront pourchassés et punis. » n'ont pas été appliqués jusqu'à cette heure-ci. A cet effet, l'OLUCOME se pose ces questions :

1° Si ces retraites gouvernementales et ces états généraux sur la justice ont eu lieu, pourquoi le Gouvernement ne met pas en œuvre aucune des recommandations qui en sont issues et celles contenues dans le rapport d'examen du Burundi par les pairs (l'Egypte et la République Bolivarienne du Venezuela) sur la mise en application de la Convention des Nations contre la corruption ?

2° Pourquoi la corruption ne diminue pas plutôt augmente d'année en année alors qu'il existe au pays la loi et les institutions anti-corruption ainsi que les mots d'ordre lancés par le Président de la République ?

8. De tout ce qui précède, l'OLUCOME a recommandé ce qui suit :

Aux Nations Unies, aux pays partenaires et organisations internationales partenaires du Burundi de conditionner les financements extérieurs directs à apporter au Burundi en exigeant :

- . Que les autorités montrent là où elles ont tiré leur richesse ;
- . Que la Haute cour de justice soit mise en place ;
- . Qu'il y ait une réforme profonde des institutions de lutte contre la corruption ;
- . Qu'il y ait la mise en œuvre de toutes les recommandations qui sont issues des retraites gouvernementales sur la lutte contre la corruption et des états généraux sur la justice ainsi que celles contenues dans le rapport d'examen du Burundi par les pairs (l'Egypte et la République Bolivarienne du Venezuela ) sur la mise en application de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Sinon, tous ces efforts et les moyens financiers utilisés sont considérés par l'OLUCOME comme une autre forme de malversations économiques soutenue par les autorités burundaises.

## II.1.2 Note à la facilitation du dialogue inter-burundais par les organisations de la société civile, des femmes, des jeunes, des médias et des confessions religieuses

Avec ses organisations partenaires, l'OLUCOME a fait sa contribution lors de la consultation préalable au 5<sup>ème</sup> round du dialogue inter-burundais du 20 au 21 octobre 2018 à Ngurdoto, Arusha en Tanzanie. En effet, onze organisations dont l'OLUCOME ont produit un document commun qui trace la situation conflictuelle burundaise, les conséquences qui se manifestent avec vigueur dans tous les secteurs, l'évolution du processus de dialogue et les contributions sur les questions politiques, à caractère économique et humanitaire ainsi que sécuritaires. Néanmoins, elles ont adressé leurs préoccupations quant à la non inclusivité des parties prenantes au conflit dont les organisations de la société civile burundaise. Voici l'intégralité de cette note dans les lignes qui suivent.

1. La volonté d'inclure la Société civile à prendre part aux consultations préalables à la séance des pourparlers entre les partis et acteurs politiques démontre l'importance incontournable de la contribution de la Société civile au processus de résolution de la crise burundaise. A ce titre, les organisations ont accueillis avec intérêt le briefing qui a été présenté concernant le déroulement du processus et les dernières décisions prises par le Sommet des Chefs d'Etat de la Communauté de l'Afrique de l'Est, notamment celle de convoquer un cinquième round en tenant compte de l'inclusion de toutes les parties prenantes. Cependant, en tant que partie prenante, elles ont été surprises de l'exclusion des organisations de la Société civile à la participation au 5<sup>ème</sup> round du processus de dialogue.

2. Le fait que la crise burundaise soit qualifiée comme politique ne signifie pas que sa résolution soit du seul ressort des partis et acteurs politiques. En effet, cette crise a un impact négatif sur le bien-être social, sécuritaire et économique du peuple burundais. Par conséquent, comme la facilitation est sensible à la riche contribution de la société civile dans sa diversité, des médias, des femmes, des confessions religieuses et des jeunes en tant que voix alternative des citoyens, son rôle dans ce processus ne devrait pas être limité à la simple consultation, mais devrait s'étendre au statut de partie prenante. Il est fort à craindre que, l'exclusion des organisations de la société civile au 5<sup>ème</sup> round de dialogue ne conduise pas à des solutions partielles.

3. Au vu de ce qui précède, les organisations de la société civile participant aux consultations préliminaires au 5<sup>ème</sup> round se sont permises de demander au Bureau de la facilitation ce qui suit :

**A.** Inclure toutes les parties prenantes à la crise pour garantir une solution durable, plus particulièrement les organisations de la société civile qui jouent un rôle de vigilance citoyenne ;

**B.** Inclure les organisations de la Société civile, en tant que témoins et porte voix des citoyens, parmi les acteurs du processus de dialogue, de suivi de sa mise en œuvre et de son aboutissement ;

**C.** Inclure les femmes dans tout le processus de dialogue inter burundais et de la mise en œuvre de l'accord qui en sortira, en vertu de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la femme, paix et sécurité ;

**D.** Inclure les jeunes, en vertu de la résolution 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les jeunes



*Lors de l'une des sessions de dialogue inter burundais à Arusha en Tanzanie*

### **II.1.3 Dialogue inter-burundais externe non concluant et interminable face à l'empirisme de la situation socio-économique de la population burundaise.**

L'OLUCOME ne cesse d'informer la population burundaise pour l'alerter et attirer aussi l'attention de ceux qui peuvent contribuer pour la paix et le relèvement de l'économie engouffrée par les intérêts des seules autorités burundaises. C'est en date du 31 octobre 2018 qu'il a sorti la note de plaidoyer et distribuer à différentes autorités burundaises et régionales. Cette note se présente comme suit :

1. Les efforts déployés par la communauté internationale pour le relèvement de l'économie burundaise depuis la signature de l'accord d'Arusha en 2000 n'ont

### rien donné suite aux dirigeants politiques corrompus et aux intérêts égoïstes.

Malgré une annulation quasi-totale de la dette du pays en 2010 et une aide internationale importante jusqu'en 2016, le Burundi n'a pas connu depuis les années 2005 une croissance économique suffisante lui permettant d'amorcer un décollage économique et un réel développement. La mauvaise gouvernance, dont les indices de corruption qui ne se sont pas améliorés depuis l'accession au pouvoir du CNDD-FDD en 2005 sont les symptômes, est au cœur des blocages économiques que connaît le Burundi.

Au sortir de la guerre civile en 2000, la dette publique du Burundi atteignait 136,4 % du PIB du pays. Elle a culminé en 2004 à 172,7 % du PIB, mais, en août de l'année suivante, le Burundi a atteint le point de décision au titre de l'initiative des pays pauvres et très endettés (IPTE), première étape du processus d'allègement de la dette. Ce processus s'est concrétisé le 30 janvier 2009 lorsque l'Association internationale de développement (IDA), la Banque mondiale et le FMI ont décidé d'accorder au Burundi une remise de dette d'1,4 milliard de dollars américains, correspondant à 92 % de la dette extérieure du pays. Dans la foulée, le 11 mars 2009, les États membres du « Club de Paris » ont décidé d'annuler 129,5 millions de dollars américains de dettes, soit 96 % du stock de la dette du Burundi à la fin de l'année 2008, et se sont engagés à titre bilatéral à annuler 4,8 millions de dollars américains supplémentaires de dettes. Le 28 avril 2011, les Gouvernements burundais et chinois ont également signé un protocole d'accord portant annulation de 47,5 millions de dollars américains de dettes, soit la moitié de la dette que le Burundi devait à la Chine.

Parallèlement, le Burundi a bénéficié, depuis la signature de l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation, une hausse de l'aide publique au développement (APD) qui est passée de 135,13 millions de dollars américains en 2000 à 366,54 millions de dollars américains en 2015, soit une augmentation totale de 171 %. À observer néanmoins de plus près l'évolution de l'APD nette versée au Burundi durant cette période, deux phases se dégagent. Une première, entre 2000 et 2010, voit une augmentation constante de l'APD nette reçue qui passe de 135,13 à 575,33 millions de dollars américains, soit une hausse totale de près de 326 pour cent. En 2010, le montant total de l'APD a atteint 39,8 % du produit national brut du pays ce qui plaçait le Burundi à la sixième place des États bénéficiaires de l'APD dans le monde. Durant la même période, l'assistance budgétaire directe au Burundi a également connu une forte hausse passant de 45 millions de dollars américains en 2005 à 116 millions de dollars américains en 2008.

L'année 2010 a constitué un tournant. Depuis, le montant net de l'APD reçue par le Burundi a connu une baisse constante, passant de 575,33 millions de dollars américains en 2010 à 366,54 millions de dollars américains en 2015, soit une chute de près de 36 %.

Ces deux phases illustrent l'évolution de l'attitude des partenaires techniques et

financiers vis-à-vis du Burundi. La décennie 2000-2010 constitue une période d'espoirs suite à la signature de l'Accord d'Arusha et l'organisation en 2005 de la première élection présidentielle libre depuis 1993. Durant ces années, les partenaires techniques et financiers ont généralement été soucieux de soutenir les évolutions positives du pays ; ce malgré des scandales de corruption, comme celui de la vente illégale de l'avion présidentiel en 2006, le dossier des cahiers ougandais en 2007, l'affaire interpétrol de 2008,..... Deux tables rondes des donateurs organisées respectivement en mai 2007 à Bujumbura et en 2012 à Genève en vue du financement du Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSLP) pour la période 2007-2010 et 2012 -2015 ont ainsi permis de recueillir 1, 3 milliards de dollars américains de promesses de dons pour le CSLP I et 3,2 milliards de dollars américains de promesse pour le CSLP II.

Ces financements extérieurs et l'annulation de la dette du Burundi visaient en premier lieu, de mettre en application les accords d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation et en second lieu, atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et cela à travers la réalisation des programmes contenus dans les Cadres Stratégiques de Croissance et de Lutte contre la pauvreté 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> génération (CSLP I et II) ainsi que la Stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption qui a été incorporée dans le CSLP II. Ils étaient octroyés au Gouvernement burundais afin d'atteindre au moins un taux de croissance économique de 8% à la fin de l'année de 2015 selon les projections du CSLPII ainsi que l'établissement de la bonne gouvernance dans toutes ses formes (politique, sociale, la lutte contre la corruption, les libertés publiques, la redistribution des ressources, les droits de l'homme, ...). A la fin de l'année 2014, le taux de croissance économique avait atteint 4.7 %.

Suite à la grande ou petite corruption généralisée, à l'impunité, au désir de diriger éternellement du parti au pouvoir CNDD-FDD en violation des accords d'Arusha et de la Constitution burundaise de 2005 et à la mauvaise gestion des fonds tirés de ce privilège de l'annulation de la dette et de ces aides extérieures, le taux de croissance économique projeté en 2015 de 8% n'a pas été atteint à la fin de l'année 2015. Il a été de - 4,1% contre 4, 7 % en 2014, -1,6% en 2016, - 1,3 % en 2017 et -0, 3 % en 2018 selon la Banque Mondiale et la Banque Africaine de développement qui financent le Burundi à plus de 200 milliards de Francs burundais par an. Aujourd'hui, la corruption bat son plein au Burundi. En 2006, le Burundi était classé le 36<sup>ème</sup> pays le plus corrompu au monde mais il est actuellement parmi les 10 premiers pays les plus corrompus de la planète selon l'ONG Transparency International.

**2. La dette intérieure actuelle, une bombe à retardement pour l'économie burundaise en situation de fragilité.**

Depuis la crise politique de 2015, une partie des partenaires techniques et financiers ont suspendu d'octroyer totalement leur financement au Burundi et une autre a diminué la part de leur financement pour le Burundi. Fort de cette possibilité, la dette publique intérieure a « explosé », comme l'a souligné le PNUD dans une note technique de mai 2017, et le confirme l'analyse des données disponibles sur le site internet de la Banque de la République du Burundi (BRB). Selon cette dernière, les encours totaux de la dette publique intérieure sont passés entre décembre 2015 et octobre 2017 de 1 070 572, 8 millions à 1 518 484, 7 millions de Francs burundais, soit une hausse de 29,4%. Ces encours s'élevaient à 539 599, 5 millions de Francs burundais à fin 2012. Dans son rapport sur la loi de finances de 2018, la Cour des comptes burundaise a noté : « l'Etat recourra aux avances de la BRB pour financer le déficit budgétaire à hauteur de 86,4% en violation de l'article 12 de la loi relative aux finances publiques qui dispose que « l'Etat ne peut pas être financé par des avances de la BRB ». La cour des comptes avait fait le même constat au sujet de la loi de finances de 2017.

Dans ce contexte, la dette publique burundaise n'a pas cessé d'augmenter. Après l'annulation de la dette en 2009 dans le cadre de l'initiative des Pays pauvres et très endettés (IPTE), le taux d'endettement du Burundi est passé de 25,7 % du PIB en 2009 à 35,8 % en 2014, puis a grimpé à 45,3 % en 2015, 47,2 pour cent en 2016, 56,7 pour cent en 2017. Le FMI a prévu un taux d'endettement de 65,1 % du PIB en 2018 et de 69,4 % en 2019. Ce déficit budgétaire est principalement financé par des bonds et des obligations du Trésor ainsi que des avances de la Banque de la République du Burundi (BRB).

### 3. Crise politique et aggravation de la pauvreté.

La détérioration de la situation économique due à la crise politique a eu un impact direct sur la population burundaise. Le contexte de grande pauvreté qui caractérise le Burundi s'est aggravé depuis avril 2015. Le PIB par habitant, qui enregistrait une croissance moyenne d'environ 1,5 pour cent par an depuis 2004, a chuté à moins 6,8 % en 2015, moins 4,1 % en 2016, moins 3,1% en 2017, et selon les prévisions du FMI devrait être à moins 2,8 % en 2018 et à moins 2,5% en 2019. Le revenu national brut par habitant qui était de 290 dollars américains en 2014 a lui aussi diminué, passant à 280 dollars américains en 2015 et 2016, avant de remonter à 290 dollars américains en 2017. En comparaison, il était en 2017 de 450 dollars américains en République Démocratique du Congo (RDC), 600 dollars américains en Ouganda, 720 dollars américains au Rwanda et de 905 dollars américains en Tanzanie .

La Banque mondiale estime qu'en 2018, 72,9 % de la population du Burundi vit au-dessous du seuil de pauvreté. Les autorités burundaises continuent pour leur part d'utiliser le chiffre de 64,6 % de la population en dessous du seuil de pauvreté , fourni en 2014 par l'Institut de statistiques et d'études économiques du Burundi (ISTEEBU). Suite à la mauvaise redistribution du revenu national et à la mauvaise

gestion de la chose et de fonds publics due à la corruption, le Burundi est actuellement le 2<sup>ème</sup> pays le plus pauvre du monde avec un taux de pauvreté de plus de 70% alors qu'il était de 67% en 2004. Le Fonds Monétaire International a classé en 2015 le Burundi le 1<sup>er</sup> pays le plus pauvre au monde avec un revenu annuel par habitant de moins de 300 USD. Aujourd'hui, le Burundi se classe à la 184<sup>ème</sup> place sur 188 pays dans l'indice de développement humain. Selon le PNUD, la crise sociopolitique et sécuritaire que traverse le Burundi est de nature à peser négativement et lourdement sur l'économie et le climat des affaires. Comme l'illustre le rapport Doing Business 2018 de la Banque mondiale, le Burundi se classe le 164<sup>ème</sup> sur 190 pays, un recul de 7 places par rapport à 2016. Le taux de chômage atteint aujourd'hui 65%. Selon le rapport de la Banque Mondiale, le niveau d'insécurité alimentaire est près de deux fois plus élevé que la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne : le Burundi arrive dernier au classement de l'indice de la faim dans le monde. D'après ce même rapport, environ 1,76 million de personnes souffrent d'insécurité alimentaire, et plus de la moitié des enfants (six sur dix) présentent un retard de croissance en 2017, ce qui correspond au taux le plus élevé du monde alors que le Gouvernement burundais chante toujours que tout va bien.

D'après les rapports du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) de 2017 et 2018, le nombre des personnes dans le besoin au Burundi est passé de 3 millions en 2017 à 3,6 millions en 2018 soit un accroissement de 20%. Pour cette année, 2,4 millions de personnes connaissent une vulnérabilité à haut risque de passer dans une phase aggravée si elles ne sont pas supportées. Des besoins importants de cette population burundaise, pour cette année, se retrouvent dans les domaines de la nutrition, de la sécurité alimentaire, des abris, de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau, ...selon ce même rapport d'OCHA. C'est pourquoi le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) en collaboration avec le Gouvernement du Burundi avait lancé en date du 20 février 2018 « un plan de réponse humanitaire 2018 » faisant face à ces besoins. Cependant, il a été soudainement rejeté par ce même gouvernement pour la simple raison de dissimuler l'état de pauvreté des citoyens burundais. Dans ce contexte, l'OLUCOME constate que le Gouvernement du Burundi viole le Pacte International des Droits Économiques, Sociaux et Culturels (PIDESC) qu'il a ratifié d'autant plus qu'il ne fournit pas d'efforts remarquables pour faire sortir les burundais de cette misère de pauvreté sans nom.

#### **4. Un taux de change bicéphale**

Dans la même perspective de cacher la réalité économique, l'économie burundaise connaît un taux de change officiel et un taux de change officieux. Ce dernier relate réellement le niveau de la dévaluation de la monnaie burundaise. Par rapport à l'année de 2015, la monnaie burundaise s'est dépréciée à 58, 8 % car le prix d'un dollar américain était de 1700 Fbu contre 2700 Fbu aujourd'hui selon les calculs de

l'OLUCOME. Malgré cette situation, les autorités burundaises continuent à dire aux burundais et au monde entier que tout va bien, que la paix et la stabilité règnent au Burundi. La volonté manifeste du Gouvernement burundais de faire fi aux efforts de la communauté internationale, de mettre dans les tiroirs l'accord d'Arusha, la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de lutte contre la corruption ainsi que le refus de la culture du dialogue risque de replonger le Burundi dans une autre crise grave.

#### **5. Les efforts et les moyens énormes consentis pour la résolution de la crise de 2015.**

En vue de trouver des solutions à cette crise éco-socio-politique et sécuritaire de depuis 2015, la communauté internationale et la sous-région se sont déployés et jusqu'à l'heure actuelle l'espoir d'y arriver est lointain. En effet, les pourparlers inter burundais ont été organisés en premier lieu par le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) conduits respectivement par Son Excellence l'Ambassadeur Saïd Djinit, l'Envoyé Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies dans la région des Grands Lacs et Son Excellence l'Ambassadeur Abdoulaye Bathily, l'Envoyé Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies en Afrique centrale. Après le rejet de ces deux facilitateurs des Nations Unies suite au non consensus des parties en conflits, l'East African Community (EAC) en collaboration avec les Nations Unies, l'Union Européenne et l'Union africaine ont engagé les moyens financiers et matériels en organisant les sessions de ce dialogue inter burundais externe sous la médiation de Son Excellence Monsieur Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda et sous la facilitation de Son Excellence Monsieur William Benjamin Mkapa, Ancien Président de la République Unie de Tanzanie.

La médiation a déjà organisé quatre sessions de dialogue inter burundais externes et la cinquième vient d'être clôturée ce 29 octobre 2018 à Ngurdoto avec une très grande déception du Facilitateur car la partie principale qui est le Gouvernement burundais n'y a pas pris part suite à sa demande de l'impossible notamment de lui donner la liste des invités, de repousser encore la date de la 5<sup>ème</sup> session et d'étudier seulement la feuille de route des élections de 2020. Et cette session est la dernière conduite par le Facilitateur Benjamin Mkapa selon ses propres mots. La seule partie en conflit qui a répondu au 5<sup>ème</sup> round a remis au Facilitateur le document signé par toutes les personnalités qui ont répondu à l'invitation du Facilitateur. Contrairement aux dires du Gouvernement, l'OLUCOME est convaincu que les vraies questions qui hantent la population burundaise ne sont nullement pas seulement cette feuille de route mais la pauvreté extrême, la mauvaise gouvernance et la violation des droits de l'homme vécues actuellement par le peuple burundais. Il est fort visible que la crise burundaise est prise superficiellement et de ce fait dégènera des retombées négatives sur l'économie, à la politique et à la sécurité au Burundi si rien n'est fait dans l'urgence.

#### **6. Les hypothèses par rapport à la résolution de la crise burundaise.**

Dans son analyse, l'OLUCOME a pu déceler quatre hypothèses inhérentes à la résolution de la crise burundaise :

**a)** Avec l'aide de la Communauté de l'Afrique de l'Est dans la médiation, les burundais espéraient un résultat positif sur les vraies questions qui les hantent. Cependant, il est fort remarquable que l'absence du Gouvernement et du parti au pouvoir CNDD-FDD pourrait provoquer indubitablement la résignation de la médiation d'où l'échec du dialogue. Certains burundais frustrés et désespérés pourraient prendre des armes et aggraver déjà la situation sécuritaire, politique et socio-économique déjà fragile.

**b)** Aussi, la Communauté de l'Afrique de l'Est pourrait continuer le chemin de la médiation avec peu d'engagement afin de faciliter la continuité du régime burundais actuel à poursuivre sa politique d'accélérer son processus électoral en refus de l'appel international et en ignorant les partis politiques de l'opposition, les organisations des femmes, des jeunes, des médias et les organisations qui s'occupent des droits de l'homme et de la Gouvernance sous toutes ses formes. Dans ce cas, le Burundi ne pourrait que sombrer d'un marasme sans nom et la population continuerait à en pâtir.

**c)** La crise burundaise a interpellé les Nations Unies, l'Union Africaine et l'Union Européenne à s'impliquer pour aider la population burundaise à se relever. L'échec de la Communauté de l'Afrique de l'Est incitera les Nations Unies et l'Union Africaine à prendre en main le processus de dialogue. Ainsi, certaines mesures contraignant le Gouvernement du Burundi à dialoguer peuvent se heurter à la non approbation de certains pays comme la Chine et la Russie qui ne cessent de manifester leur soutien au Gouvernement du Burundi. Et de ce fait, le manque de volonté de dialoguer pourrait se poursuivre et le Burundi serait plongé dans une situation très grave.

**d)** Les partis politiques d'opposition sont actuellement en voie de constitution d'un seul bloc et avoir un interlocuteur unique. Il est tellement perçu et démocratiquement apprécié par la communauté internationale. Cependant, l'OLUCOME constate déjà que les intérêts de la population sont quasiment oubliés au profit des intérêts politiques.

## **7. Recommandations de l'OLUCOME face à la situation actuelle**

Etant donné que le Gouvernement burundais n'a pas participé au 5<sup>ème</sup> round des pourparlers inter burundais externes et fait la sourde oreille à l'égard de la misère sans nom dans laquelle est plongée le peuple burundais en se défendant que tout va bien par le rejet de toute réalité socio-économique et sécuritaire, l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) suggère ce qui suit :

Aux Nations Unies, à l'Union Européenne, à l'Union Africaine, à l'East African Community :

- a. De prendre toutes les mesures qui s'imposent afin de contraindre les protagonistes dans le conflit burundais actuel à prendre part aux pourparlers inter burundais externes en vue de sauver le peuple burundais ;
- a. De prendre des sanctions pour la partie qui refuserait le dialogue, seul moyen de résolution pacifique de la crise burundaise ;
- b. De suivre de près la situation des violations des droits socioéconomiques que le Gouvernement du Burundi commettent et contribuer pour trouver des solutions durables ;
- c. De se réunir en tant que garants de l'accord d'Arusha pour analyser la situation actuelle des pourparlers inter burundais externes non concluant et interminable vis-à-vis de la démission du Facilitateur Benjamin Mkapa et de la pauvreté extrême qu'endure la population burundaise ;

Aux Chefs d'Etats de l'East African Community (EAC) :

- a. De se réunir dans un sommet extraordinaire dans les meilleurs délais en vue d'adopter des mesures et des stratégies adéquates de convaincre le Gouvernement du Burundi et d'autres protagonistes dans la crise actuelle à s'asseoir ensemble pour aboutir à un accord additionnel à l'accord d'Arusha ;

Au Gouvernement du Burundi :

De se soucier de la misère de sa population en participant dans les pourparlers inter burundais externes afin de ne pas sacrifier les intérêts de 12 millions de sa population au détriment des intérêts égoïstes d'une poignée d'individus ;

Aux politiciens burundais de l'opposition :

De participer activement dans les pourparlers inter burundais externes comme un seul homme visionnaire chaque fois qu'ils sont invités par la médiation en vue de trouver des solutions durables et adéquates aux problèmes éco-socio-politiques et sécuritaires qui hantent la population burundaise ;

Aux politiciens de la mouvance :

De privilégier les intérêts de la population dans la résolution de la crise actuelle plus que leurs propres intérêts en participant dans les pourparlers inter burundais externes.

## **II. 2. Des actions spécifiques de plaidoyer pour la contribution à la recherche de la paix au Burundi**

Le Burundi traverse une période dangereuse et est visiblement mis en quarantaine à

l'échelle internationale. Pour donner sa contribution dans le processus de la recherche de la paix au Burundi, l'OLUCOME n'a pas croisé les bras et a contribué au dénouement de la crise qui continu à faire chuter déplorablement l'économie et dégrade les relations avec les partenaires techniques et financiers. Ainsi, il a mené **10 actions de plaidoyer** reprises sommairement dans les références ci-après:

1. A travers la lettre envoyée à Son Excellence Monsieur William Benjamin Mkapa, Ancien Président de la République Unie de Tanzanie et Co-Facilitateur dans le dialogue inter burundais en date du 16 janvier 2018, l'OLUCOME a fait un appel urgent pour la finalisation du dialogue inter burundais externe et à l'évaluation de la mise œuvre de l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi. Ainsi, la crise politique d'avril 2015 issue de l'interprétation hors nomen juridique de la Constitution burundaise et de l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation a occasionné un processus du dialogue inter burundais externe et deux ans sont passés sans qu'il y ait aucune conclusion entre les parties burundaises en conflit. L'obtention et la réalisation de quelques protocoles de l'accord d'Arusha ont emporté beaucoup de moyens financiers, matériels, humains et le temps. Le Burundi en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers avait mobilisé plus de 5 milliards de dollars américains (soit plus de 7500 milliards de Francs burundais) pour financer la Stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption et le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP I et II), mais ils ont connu des échecs face à ses prévisions de croissance économique jusqu'à enregistrer un taux de croissance de -7% en 2015. Ces fonds avaient été promis dans le cadre de la réalisation du protocole IV qui vise la reconstruction et le développement du Burundi prévu dans l'accord d'Arusha après que le Burundi ait reçu le privilège d'atténuation de la dette extérieure de 1,480 milliards de dollars américains soit près de 2 220 milliards de Francs burundais. Les fonds ayant financé les négociations d'Arusha de 1996-2000, les autres accords politiques conclus après 2000, le projet sur la consolidation de la paix au Burundi, la Stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption et le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP I et II) ainsi que les fonds bénéficiés par le Burundi suite à la mesure de l'atténuation de la dette extérieure s'évaluent à 10 milliards de dollars américains dont les effets positifs reculent du jour au jour jusqu'en dessous du seuil zéro suite à la crise politique qui tarde à trouver de solution. Ces échecs de croissance économique ont été dus aux problèmes de gouvernance, de leadership, de respect des droits de l'homme et de planification. De ce fait, cet accord d'Arusha qui a consommé de tels montants ne devraient pas être jetés dans les oubliettes alors que certains de ces protocoles ne sont pas encore mis en application et cet accord n'a pas encore été évalué. Les garants de l'accord

d'Arusha qui pilotent le processus du dialogue inter burundais externe actuel ont cette responsabilité de faire de tout leur possible pour que cet accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation ne tombent pas dans l'eau. Ce qui étonne l'OLUCOME, dans le projet d'amendement de la constitution du Burundi, rien n'a été dit sur les protocoles II et IV qui concernent respectivement la gouvernance et la démocratie ainsi que la reconstruction et le développement se trouvant dans l'accord d'Arusha et qui ont connu un échec notoire. Or, les articles amendés de la constitution portent essentiellement sur les intérêts politiques des dirigeants du pays d'où il y a cette précipitation du Gouvernement du Burundi d'amender la constitution en vigueur. Les conséquences de cet échec de l'application de ces protocoles sur la gouvernance et la démocratie ainsi que la reconstruction et le développement se font sentir jusqu'aujourd'hui à travers les indicateurs macroéconomiques qui sont au rouge. Il a aussi mis au courant au Co-facilitateur que le Ministère de l'Intérieur et de la Formation Patriotique et le Ministère des Finances et de la privatisation ont sorti une ordonnance conjointe n°530/540/1772 du 11 décembre 2017 portant modalités de collecte de la contribution de la population aux élections de 2020. Cependant, cette ordonnance conjointe injuste est anti constitutionnelle car les fonds collectés par l'Etat burundais sont régis par 4 textes légaux notamment la Constitution du Burundi, la loi organique des finances publiques, la loi budgétaire et la loi régissant les finances communales. Signalons que depuis l'année budgétaire 2016, il y a une rubrique budgétaire dans les budgets généraux de l'Etat réservée aux élections de 2020.

2. Par le communiqué n°003/OLUCOME/2/2018, l'OLUCOME demande à l'East African Community (EAC) et les Nations Unies, dans leurs réunions respectives du 21 au 23 et du 26 février 2018 des chefs d'Etats et des Gouvernements de prendre les mesures qui s'imposent pour qu'une solution négociée soit trouvée dans les meilleurs délais en vue d'une stabilisation politique et du développement durable du Burundi, gage de la démocratie, de la gouvernance, de la transparence et de la satisfaction des besoins fondamentaux des burundais conformément aux pactes internationaux relatifs aux droits sociaux, économiques, culturels, civils et politiques. La lecture de la situation du Burundi par l'OLUCOME est que les préoccupations de certains dirigeants actuels et de certains politiciens sont loin de celles de la population burundaise. Certains politiciens plus particulièrement les dirigeants actuels sont préoccupés les uns comment ils peuvent à tout prix accéder au pouvoir et les autres comment ils peuvent se maintenir au pouvoir par tous les moyens. Pour ce faire, certains dirigeants en place ont tout fait pour que la constitution burundaise soit amendée spécialement en ses articles relatifs à la limitation et au nombre de mandats présidentiels dans le but de planifier comment ils vont

continuer à s'accaparer de la richesse du pays au détriment de la population qui se trouve dans l'extrême pauvreté, terrorisée et manipulée. Tout cela en violation de l'accord d'ARUSHA qui interdit à tout Président de la République de dépasser deux mandats présidentiels de 5 ans chacun. Il sied de rappeler que cette décision d'amender la constitution d'une façon unilatérale incombe au Gouvernement car il a pris la décision de commencer le processus d'amendement de la Constitution sans avoir fait des consultations avec tous les partenaires électoraux en ignorant le dialogue inter burundais externe en cours dirigé par l'EAC. Cependant, les préoccupations de la population burundaise diffèrent catégoriquement de celles de certains politiciens et plus particulièrement des autorités actuelles. Le citoyen burundais veut que ses besoins fondamentaux (se nourrir, se vêtir, se loger, se faire soigner) soient satisfaits. Il veut que l'administration publique lui offre un service sans aucune demande de corruption. De même, il veut que les indicateurs macro-économiques soient maîtrisés pour que sa vie soit prospère. A cette date, le taux de dépréciation de la monnaie burundaise est de 63,5% par rapport à l'année de 2015 car un dollar américain s'achète à 2780 Fbu alors qu'il s'achetait à 1700 Fbu en 2015. Par conséquent, l'inflation a fortement augmenté, passant de 5,6 % en décembre 2016 à 18 % au début de décembre 2017 selon la Banque Mondiale. Raison pour laquelle les produits sensibles comme les produits pétroliers sont rares sur le territoire du Burundi faute de devises. Depuis 2015 à ce jour, l'indice de développement humain du PNUD classe le Burundi le 184<sup>ème</sup> sur 186 pays évalués.

3. Par la lettre adressée à Son Excellence Monsieur William Benjamin Mkapa en date du 19 avril 2018, l'OLUCOME lui a demandé de conclure un accord additionnel car le Gouvernement du Burundi en place faisait le sourd d'oreille face à la misère qui ronge les citoyens et à son appel lui procuré de suspendre ce processus d'amendement de la Constitution. Au lieu de s'attarder à la résolution de la crise burundaise à travers le dialogue inter burundais externe sous sa facilitation, le Gouvernement du Burundi cherchait par tous les moyens comment s'éterniser au pouvoir tout en mettant de côté les préoccupations de la population. A cette date de la lettre, la plupart des fonctionnaires de l'Etat ne parvenaient pas à joindre les deux bouts du mois par leurs maigres salaires, le chômage battait son plein avec un taux chômage de 65%, le taux de croissance économique était de -1,3% en 2017 selon la Banque Africaine de Développement (BAD), les prix des denrées alimentaires, des biens et services ont augmenté suivant une inflation de 14,6 % (selon le rapport de la BAD 2018) alors que le revenu par habitant était de moins de 300 USD soit moins d'un dollar américain par jour. D'où la plupart des ménages souffraient de la famine. Plus de la moitié des ménages n'avaient accès qu'à un seul repas par jour. L'OLUCOME lui a demandé de faire un autre appel au Président de la

République du Burundi en vue d'annuler ce décret N° 100/027 du 18 mars 2018 et attendre que les conclusions des pourparlers externes puissent se prononcer sur l'amendement de la Constitution burundaise. Dans le même ordre d'idées, l'OLUCOME a insisté d'organiser dans l'urgence un 5<sup>ème</sup> round des pourparlers externes pour en sortir avec des solutions durables à la crise actuelle et aux cycles de violences antérieures car la population burundaise vivant la misère, la pauvreté et la famine nécessite des réponses urgentes, adéquates et durables à la crise burundaise.

4. Bien plus, en date du 23 mai 2018, l'OLUCOME a écrit au Co-Facilitateur dans le dialogue inter burundais en vue de lui demander d'organiser dans l'urgence un round des pourparlers inter burundais externes au lendemain du vote référendaire à huit clos et contesté de la constitution burundaise amendée dans le but de prévenir toutes les réactions négatives qui pourraient surgir entre les protagonistes dans le conflit burundais. Comme la décision de l'amendement de la constitution a émané d'une seule partie en conflit dans la crise du Burundi (le Gouvernement) et non pas d'un consensus de tous les protagonistes, il a été constaté un isolement total de la communauté internationale dont l'East African Community ( EAC), l' Union Africaine, les Etats Unis d'Amérique, les Nations Unies, l'Union Européenne dans l'observation du scrutin référendaire car aucune organisation internationale ou pays n'a dépêché un observateur de sa part sur le territoire burundais. Il existe des pays qui ont refusé que ce vote référendaire soit organisé sur leurs territoires respectifs. La société civile indépendante dont l'OLUCOME n'a pas également participé à l'observation de ces élections car cette décision d'amender la constitution et le processus de préparation de ce référendum a été réalisé par une seule partie qui est le Gouvernement. Il a été ainsi alors que l'OLUCOME avait pris part à l'observation des élections de 2005 et 2010 et il avait sorti des rapports y relatifs. Suite à la violation flagrante des accords d'Arusha particulièrement en son protocole II, article 7 qui stipule que ..... « Il est élu pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. Nul ne peut exercer plus de deux mandats présidentiels » et de la constitution burundaise, l'OLUCOME a refusé de participer à l'observation des élections de 2015. Cette situation de ne pas participer à l'observation de ce vote implique que ces organisations internationales, ces pays et ces organisations de la société civile indépendante ne soutiennent pas ce vote qui a été émaillé de beaucoup d'irrégularités. L'opposition politique qui a participé à ce scrutin référendaire notamment la Coalition des indépendants AMIZERO Y'ABARUNDI et le parti FRODEBU ont déjà nié les résultats provisoires de ces élections selon les communiqués qu'ils ont publiés respectivement en date du 18/05/2018 et du 22/05/2018 en arguant que les jeunes du parti au pouvoir ont semé la terreur au sein de la population en général et à leurs membres en particulier pour que

ces derniers votent le « OUI » pour cette constitution amendée. Les membres des bureaux de vote et mandataires de la dite opposition politique ont été expulsés lors du comptage des voix alors que toute personne a le droit d'y assister selon la loi en vigueur. Il existe même des régions où le « NON » a gagné mais selon ces résultats provisoires le « OUI » a gagné partout. Ce qui prouve à suffisance que ce vote référendaire n'a été ni transparent, ni crédible ni démocratique selon toujours le communiqué publié par la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI. D'où l'Observatoire a demandé au Co-Facilitateur d'organiser dans l'urgence un round des pourparlers inter burundais externes au lendemain de ce vote référendaire à huit clos et contesté de la constitution burundaise amendée dans le but de prévenir toutes les réactions négatives qui pourraient surgir entre les protagonistes dans le conflit burundais.

5. Par la lettre du 13 juin 2018, l'OLUCOME a demandé au Co-facilitateur d'organiser la 5<sup>ème</sup> session de dialogue inter burundais afin de sauver les Accords d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation enterrés par le référendum du 17 mai 2018 et par la suite se pencher d'urgence aux vraies préoccupations des citoyens burundais qui ne savent pas, sur quel pied danser. Au lendemain du vote référendaire, les citoyens burundais attendaient toujours le dénouement de la crise déclenchée depuis 2015 et le régime en place a continué de jouer sa carte d'enterrer les accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation. Néanmoins, aucun souffle n'a été constaté et les burundais ont continué à vivre dans la peur, ne pouvant satisfaire ne fut-ce que les besoins élémentaires et la corruption étant devenue le mot d'ordre dans presque toute l'administration publique burundaise. En ce moment, le Burundi était l'un des premiers pays les plus pauvres et les moins économiquement performants du monde. Ce n'était plus un secret de polichinelle, l'économie burundaise était en faillite car l'État était dans l'incapacité totale de financer son fonctionnement normal. Par exemple, pour le premier trimestre de l'année 2018, selon un rapport confidentiel à la disposition de l'Observatoire, la Banque de la République du Burundi (BRB) a émis 54,6 % des bons du trésor, dont 39 % de cette dette ne sont pas encore remboursés. En février, sur 67,1% des bons de trésors vendus, 44,9% ne sont pas remboursés. Au cours du mois de mars, sur 77,2% des bons du trésor vendus, 49,9% ne sont pas remboursés. Et pourtant, les exonérations sont exécutées à 255,5% en faveur des commerçants proches du parti au pouvoir ruinant l'économie burundaise. En contraste, les investisseurs qui sont normalement le moteur de la croissance économique n'ont eu droit aux exonérations qui ne totalisent qu'un maigre pourcentage de 9,06%. L'agriculture qui pourtant occupe plus de 90% de l'économie nationale n'a bénéficié qu'une exonération de 0,52% dont 0,7% pour les intrants agricoles et 0,45% pour les produits vétérinaires selon le rapport d'exécution du budget du premier trimestre 2018. La dette intérieure

du Gouvernement envers la Banque centrale, les banques commerciales et les agents économiques privés s'élevait en ce moment à plus de 1500 milliards Fbu soit plus de 108, 06% du Budget Général de l'Etat exercice 2018. L'Observatoire lui a enfin rappelé que les garants de l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi ont un lourd fardeau et une responsabilité morale de protéger ledit accord au nom du principe de la solidarité internationale et des peuples tout en insistant sur sa demande d'organiser un 5<sup>ème</sup> round des pourparlers inter burundais.

6. Lors de la réunion pour la création du forum citoyen au courant du mois de mars 2018, l'OLUCOME avait été invité pour donner la situation socio-économique qui prévalait au Burundi. Ainsi, il a fait l'exposé en guise de plaidoyer à l'auguste assemblée sur les vraies causes des crises cycliques qu'a connu le Burundi, la situation socio-économique actuelle du Burundi et l'aperçu de la mauvaise utilisation des financements extérieurs. Le représentant de l'OLUCOME a fait aussi une comparaison des ressources du Gouvernement de 2015 à ce jour et celles des années précédentes (Tarisement des recettes) qui s'énonce comme suit :

Libellé	2012 (en milliards de Fbu)	2013 (en milliards de Fbu)	2014 (en milliards de Fbu)	2015 (en milliards de Fbu)	2016 (en milliards de Fbu)	2017 (en milliards de Fbu)	2018 (en milliards de Fbu)
Budget global de l'Etat	1211, 7	1389,2	1411,4	1562, 9	1260,6	1326,8	1388,1
Recettes internes	525, 1	577, 8	591,4	676, 9	631,07	682,2	745, 8
Dons extérieurs	499,4	645,2	681,7	699,6	374,7	366,05	372, 2
Déficit global du budget	115,2	68,2	70,3	118,4	140,7	174,06	164, 04

En guise des commentaires relatifs à ce tableau, l'Observatoire a pu déceler quelques-uns. Par rapport à l'année de 2012, les prévisions des recettes globales du budget ont augmenté de 2012 à 2015 à la hauteur de 28,9 % et par rapport à l'année de 2015 (début de la crise actuelle) elles ont diminué de 2015 à 2018 de 11,18%. Cependant, les dons qui financent le budget de l'Etat à plus de 50% avant la crise d'avril 2015 n'atteignent pas le montant des prévisions à partir de la crise de 2015.

Par rapport à l'année de 2015, les prévisions des dons extérieurs ont chuté de 46,7%. De 2012 à 2018, les prévisions des recettes internes ont continué à augmenter d'année en année jusqu'à 42,03% face à un revenu par habitant (actuel) de moins de 300 USD/an selon le Fonds Monétaire International (FMI). Par rapport à l'année de 2014, les prévisions de recettes internes ont augmenté jusqu'à 26,1% contre un taux de croissance économique de -1,3% en 2017 selon la Banque Africaine de Développement (BAD). Devant cette extrême pauvreté de la population, sur les 10 nouvelles taxes instituées en 2017, le Gouvernement y a ajouté 11 d'autres pour l'exercice budgétaire de 2018. La dette intérieure de l'Etat à cette période envers les agents économiques privés, les banques commerciales et la banque centrale est d'environ 1500 milliards Fbu soit 108,06 % du Budget de l'Etat de 2018. Les ressources intérieures projetées sont de 851,8 milliards Fbu contre les dépenses courantes du budget de l'Etat 2018 de 868,6 milliards Fbu. Ce constat de l'OLUCOME prouve à suffisance que le Gouvernement du Burundi ne peut pas réaliser aucun projet d'investissement sur ces propres fonds.

L'exposant a aussi parlé des quelques contrats coûteux et les irrégularités y relatives, la destination illicite des revenus provenant des contrats d'exploration et d'exploitation des minerais et les contributions forcées de la population qui planent sur la population burundaise. Il se remarque ensuite les conséquences directes de ce tarissement des recettes sur la population et il a illustré cette situation économique par certains classements des Institutions internationales. L'OLUCOME a enfin proposé des solutions pour dénouer la crise telles que :

- Un dialogue inter burundais, sincère, inclusif et externe avec tous ses protagonistes afin que les pourparlers se terminent dans les meilleurs délais avec des solutions réelles et durables aux cycles de violences au Burundi et au cas contraire, infliger des sanctions à tout contrevenant au dit dialogue;
- Que le Gouvernement et la communauté internationale prennent conscience de la gravité de la pauvreté croissante des citoyens burundais en vue de prendre des mesures chacun en ce qui le concerne dans l'objectif de faire accéder les aides à cette population épris de la capacité de satisfaction de ses besoins fondamentaux ;
- Qu'il y ait une mise sur pied d'un plan de reconstruction et de développement, type plan Marshall, pour relever et relancer l'économie du Burundi en répondant aux problèmes de chômage, de démographie galopante, d'exploitation des ressources naturelles, de la production des cultures exportables, de tourisme ;
- Aux leaders politiques de l'opposition, de renforcer le cadre d'action en vue de faire face au Gouvernement, au parti au pouvoir et aux sapeurs de décisions

internes et externes.

7. Par la correspondance n°014/OLUCOME/09/2018 adressée à son Excellence Monsieur Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République Ougandaise et Médiateur dans le dialogue inter burundais, l'OLUCOME lui a demandé la participation inclusive y compris la société civile pour que cette dernière donne ses contributions en étant témoin de l'accord additionnel qui serait conclu entre tous les protagonistes burundais. Elle sera un acteur incontournable dans le suivi de la mise en œuvre de cet accord comme elle joue le rôle de vigilance citoyenne. Lors de l'audience avec le Président de la République de l'Ouganda, le Président de l'OLUCOME a souligné qu'il se pourrait que la société civile burundaise ne soit pas invitée au prochain round des pourparlers inter burundais externes d'où il a plaidé en faveur d'elle en avançant ces arguments ci-dessus. Et le médiateur lui a répondu qu'il va soumettre cette question à la facilitation.
  
8. L'OLUCOME ayant été invité à Vienne en Autriche a dressé la situation prévalant au Burundi après qu'il ait ratifié la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC) en date du 18 /01/2005 et mis en place des institutions de lutte contre la corruption. La loi anti-corruption du 18 avril 2006 est trop lacunaire dans les articles 116 à 118, 136, 150 et 151. Aussi, l'Observatoire a constaté que cette loi, au lieu de renforcer la collaboration des institutions étatiques, est venue plutôt les mettre en mésentente. De plus, le Gouvernement et le parlement burundais ont refusé de mettre en place la haute Cour de justice qui juge les plus hautes autorités comme le prévoit la constitution du Burundi. Enfin, les résultats d'une retraite gouvernementale tenue à Ruyigi en 2013 sur une évaluation de l'efficacité de la loi anti-corruption, des Etats généraux sur la justice et de la retraite gouvernementale avec la société civile burundaise tenue à Gitega en octobre 2014 sont tombés dans les oubliettes. Encore plus, les recommandations formulées par les pairs (l'Egypte et la République Bolivarienne du Vénézuéla) à travers le rapport produit en 2014 n'ont pas été mises en œuvre d'un iota.
  
9. Également, à travers la note de plaidoyer transmise à l'équipe de facilitation lors d'une rencontre avec les partis politiques d'opposition en exil en Belgique, l'OLUCOME a montré que la crise politique a eu un impact très négatif sur la situation économique et sociale du pays et a contribué à son appauvrissement. Pour le processus de dialogue, l'OLUCOME est resté inquiet des résultats des 4 rounds précédents et certaines préoccupations ont encore besoin d'être résolues pour que le 5<sup>ème</sup> round du dialogue puisse réussir et aboutir à des solutions plus durables dont l'inclusivité dans le processus de dialogue. Néanmoins, il est profondément préoccupé par le parti CNDD-FDD qui fait sa

cavalier seul pour les prochaines élections de 2020 .C'est pourquoi, lors de ce prochain round des pourparlers, il a plaidé d'ajouter d'autres points comme le retour de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation, la nouvelle constitution amendée et promulguée, la feuille de route pour les élections de 2020 et la nouvelle Commission Electorale Nationale Indépendante déjà mise en place.

10.Aussi, à travers la note publiée à l'occasion du lancement de la campagne dédiée à l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et au dialogue inter burundais externe, l'OLUCOME a montré que l'Accord d'Arusha d'août 2000 a confirmé que l'insatisfaction des besoins fondamentaux des citoyens est la principale source des violences au Burundi. De ce fait, les solutions trouvées dans ledit accord doivent rester le fondement de la démocratie, de la Gouvernance et de développement socio-économique au Burundi.

### II.3. Des actions de plaidoyer pour la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption

L'année 2018 a été caractérisée par des actions de plaidoyer au niveau national et international ayant pour but l'amélioration de la gouvernance socio-économique au Burundi. Ainsi, **9 actions de plaidoyer** ont été réalisées.

1. Par la correspondance du 26 janvier 2018 adressée au président de l'assemblée nationale, l'OLUCOME lui a demandé d'exiger au Gouvernement d'annuler l'ordonnance ministérielle inconstitutionnelle n°530/540/1772 du 11 décembre 2017 selon laquelle les Ministères de l'Intérieur et de la Formation Patriotique et le Ministère des Finances, du budget et de la privatisation avaient sorti une ordonnance conjointe portant modalités de collecte de la contribution « dite volontaire » de la population aux élections de 2020. Depuis la sortie de cette ordonnance, l'OLUCOME a montré comment cette ordonnance est anticonstitutionnelle car elle viole entre autres 4 textes légaux régissant la détermination et la gestion des fonds collectés par l'Etat burundais notamment la Constitution du Burundi, la loi organique des finances publiques, la loi budgétaire et la loi régissant les finances communales et municipales. Nous citerons notamment la violation de l'article 159, alinéa 5 de la constitution qui stipule que les questions financières et patrimoniales sont du domaine de la loi et celle de l'article 3 de la loi organique des finances publiques N°1/35 du 4 décembre 2008 qui dit que l'assiette, le taux et modalités de recouvrement des impositions de toute nature ne peuvent être créés que par une loi des finances. Aussi, l'OLUCOME trouve également que la collecte de cette contribution viole le principe de l'unicité de compte car les fonds collectés ne sont pas déposés et gérés sur un même compte de la République du Burundi. Le comble de malheur, par cette ordonnance précitée, un seul citoyen se trouve dans l'obligation de payer cette contribution aux élections de 2020

plus de 4 fois. En effet, la population paie cette contribution à travers le paiement des impôts et taxes qui financent la rubrique sur les élections dans le budget général de l'Etat (une somme de plus de 25 milliards de Fbu a été prévue dans les lois budgétaires de 2013, 2017 et 2018). Enfin, l'OLUCOME considère que ces fonds collectés sont volés à la population pour trois raisons :

- L' Observatoire a demandé au Gouvernement de préciser le montant du budget des élections de 2020 dont il a besoin mais il a gardé le silence ;
- L' OLUCOME avait demandé au gouvernement de budgétiser seulement les fonds destinés aux élections de 2020 dans les lois de finances mais il ne l'a pas fait ;
- Le Gouvernement a violé toutes les lois précitées y compris la loi fondamentale et a refusé d'appliquer la loi sur la gouvernance budgétaire en violant le principe d'unicité de compte.

Tous ces arguments précités ont poussé l'OLUCOME à écrire au président de l'assemblée nationale pour lui annoncer que la population burundaise est en train d'être volé au su et au vu de tout le monde alors que l'Assemblée Nationale a la mission de plaider pour elle d'une part et lui demander d'exiger le Gouvernement d'arrêter ce vol organisé par l' annulation de cette ordonnance ministérielle inconstitutionnelle n°530/540/1772 du 11 décembre 2017 d'autre part.

2. Par la lettre du 06 février 2018 adressée au ministre des transports, des travaux publics et de l'équipement, l'OLUCOME lui a demandé d'effectuer un suivi sur les cas de malversations économiques qui s'opèrent à la SOBUGEA. En effet, l'OLUCOME a reçu des informations selon lesquelles la Direction Générale de la SOBUGEA a obligé ses employés de remettre à la société les annales perçues. En matière de gestion des ressources humaines, il est déconseillé voire interdit à une entreprise d'ôter un droit acquis à ses employés à l'instar de ces annales des employés de la SOBUGEA et plus encore de demander à ses employés de remettre l'argent qu'il a légalement déjà encaissé. L'OLUCOME lui a demandé aussi de faire appel à l'inspection générale de l'Etat et à la Cour des comptes pour que ces deux institutions publiques puissent inspecter la SOBUGEA afin de lui révéler les fautes de gestion qui se commettent dans cette entreprise. Bien plus, l' Observatoire a demandé à l'inspection générale de l'Etat et à la Cour des comptes de se rendre compte, lors de leur mission à la SOBUGEA, comment les marchés sont octroyés d'autant plus que le processus de choix des garages de réparation des véhicules et d'autres marchés à cette société est entachée de favoritisme.
3. Egalement, à travers la lettre adressée au président de l'assemblée nationale en date du 23 mars 2018, l'OLUCOME lui a demandé de faire un suivi sur le cas de non acquittement du fisc par Econet-Leo. En effet, l'Office Burundais des Recettes (OBR) a écrit en date du 20 février 2018 une correspondance N/Réf : 540/92/CG/01/545/A.N/2018 à certaines institutions financières de payer à l'acquit de U-COM BURUNDI, ECONET et ECONET LEO un montant de septante quatre milliards

deux cent cinquante un millions huit cent cinquante-huit mille cent quarante Francs burundais ( 74 251 858 140 Fbu) et d'un montant de trente un millions sept cent un mille deux cent douze dollars américains ( 31 701 212 USD) soit un montant total de plus de 150 milliards Francs burundais. Cette somme représente les arriérés en télécommunication dues par Econet Leo. Après quelques jours, l'OBR a annoncé qu'il est en train de s'entendre avec Econet Leo alors que ce dernier n'a rien encore remboursé. L'OLUCOME lui a demandé alors de faire appel à la Cour des comptes et à l'Inspection générale de l'Etat afin que ces deux institutions puissent lui révéler une situation claire de ce non acquittement des impôts et taxes par Econet Leo en vue d'éviter les magouilles et la corruption qui pourraient avoir lieu dans ce dossier.

4.Par la lettre du 02 avril 2018 adressée au président de l'assemblée nationale, l'Observatoire lui a demandé d'inviter d'urgence le Ministre de l'énergie et des mines pour les questions orales dans le but de s'expliquer sur la contribution illégale des fonds des partenaires de son ministère aux élections de 2020. En effet, le Ministre de l'énergie et des mines a déposé à la Banque de la République du Burundi (BRB) une somme de deux cent cinquante-six millions sept cent douze mille Francs burundais ( 256 712 000 Fbu) au titre de contribution de son personnel et des partenaires de son ministère aux élections de 2020 en date du 13 mars 2018. Cette information sur la provenance de ces fonds contribués a été bel et bien précisée par le Ministre en charge des mines au cours d'une conférence de presse tenue ce jour même de dépôt de ces fonds. Selon les informations en provenance du personnel dudit ministère, il a été révélé que ces fonds contribués par des partenaires émanent des conventions sur l'exploration et l'exploitation des gisements miniers qui existent entre le Gouvernement burundais et les sociétés étrangères. Ces montants sont exigés par le Ministre pour que ces sociétés débutent leurs activités au Burundi et ils se trouvent inscrits dans ces conventions illégales qui se trouvent dans ce tableau suivant.

N°	Contrat	Acteur burundais impliqué	Société signataire
1	Convention de l'exploitation du gisement de terres rares de Gakara	Ministère de l'énergie et des mines	Rainbow

2	Convention de l'exploitation du gisement de Nickel de Musongati	Ministère de l'énergie et des mines	BMM
3	Convention de l'exploitation du gisement de Nickel de Waga et Nyabikere	Ministère de l'énergie et des mines	Consortium International d'Affaires de l'Alliance Mondiale des Sports (CIAAMS)
4	Convention de l'exploitation du gisement de Cimba à Mabayi pour l'exploitation de l'Or	Ministère de l'énergie et des mines	Tanganyika Gold s.a
5	Convention de l'exploitation de coltan et la cassitérite à Kabarore et Murehe 2017	Ministère de l'énergie et des mines	Tantalium, mining Company (Taminco)
6	Convention de l'exploration de l'Or à Mabayi	Ministère de l'énergie et des mines	Tanganyika Gold s.a
7	Convention de l'exploration de Colombo-Tantalite et les minerais associées dans le périmètre de Runyantezi qui s'étend dans les provinces de Ngozi et Kirundo	Ministère de l'énergie et des mines	Tega Holding s.a
8	Convention de l'exploration de l'Or à Muhwazi à Muyinga	Ministère de l'énergie et des mines	African Mining Limited
9	Convention de l'exploration Fer – Titane – Vanadium dans le périmètre de Mukanda dans la province de Gitega	Ministère de l'énergie et des mines	CVMR energy Metals Burundi SURL
10	Convention de l'exploration de l'hydrocarbure dans le périmètre du Lac Tanganyika et Molgan Mining SURL (Colomb-Tantalite et ses éléments associés ainsi que l'uraruim dans l'Inaruzuru dans la province de Bubanza	Ministère de l'énergie et des mines	A-Z Petroleum products

L'OLUCOME se demande si réellement les montants versés par ces partenaires de son ministère ont été déposés en totalité alors qu'il y a eu des fonds versés dans le passé par les sociétés étrangères équivalents à 2 300 000 de dollars américains (selon le tableau ci-après) qui n'ont jamais été déposés dans la caisse de l'Etat et

gérés suivant les normes budgétaires.

Société	Nombre de conventions signées	Montant en USD	Montant en Fbu
Rainbaw	1	400.000 USD	640.000.000FBU
AMMG	1	300.000 USD	480.000.000 FBU
Flemish	4	1.200.000 USD	1.920.000.000 FBU
Minergey	1	200.000 USD	320.000.000 FBU
Sure stream	1	200.000 USD	320.000.000 FBU
Total	8	2.300.000 USD	3.680.000.000 FBU

L'OLUCOME trouve que cette contribution des partenaires de son ministère aux élections de 2020 viole la loi N°1/12 du 18 avril 2006 portant mesures de prévention et de répression de la corruption et des infractions connexes, le traité pour l'établissement de la Communauté d'Afrique de l'Est, la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption ainsi que la Convention des Nations Unies contre la Corruption lesquelles conventions ont été ratifiées par le Gouvernement du Burundi.

Elle viole l'article 4 aux points a et b de ladite convention de l'Union Africaine qui stipule que : « La présente Convention est applicable aux actes de corruption et infractions assimilées ci-après : (a) la sollicitation ou l'acceptation, de manière directe ou indirecte, par un agent public ou par toute autre personne, de tout bien ayant une valeur monétaire, ou de tout autre avantage, tel qu'un don, une faveur, une promesse ou un profit pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, en échange de l'accomplissement ou de l'omission d'un acte dans l'exercice de ses fonctions ;(b) l'offre ou l'octroi à un agent public ou à toute autre personne, de manière directe ou indirecte, de tout bien ayant une valeur monétaire, ou de tout autre avantage, tel qu'un don, une faveur, une promesse ou un profit pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, en échange de l'accomplissement ou de l'omission d'un acte dans l'exercice de ses fonctions »

Elle passe aussi outre également l'article 18 au point b de la convention des Nations Unies Contre la Corruption qui dit que : «Chaque État Partie envisage d'adopter les mesures législatives et autres nécessaires pour conférer le caractère d'infraction pénale, lorsque les actes ont été commis intentionnellement: b) Au fait, pour un agent public ou toute autre personne, de solliciter ou d'accepter, directement ou indirectement, un avantage indu pour lui-même ou elle-même ou pour une autre personne afin d'abuser de son influence réelle ou supposée en vue de faire obtenir d'une administration ou d'une autorité publique de l'État Partie un avantage indu. L'OLUCOME a demandé à maintes reprises au Gouvernement d'élaborer un budget détaillé des élections de 2020 mais cela n'a pas encore été fait tandis que ces

contributions anticonstitutionnelles continuent à être perçues. L'OLUCOME considère le fait de ne pas budgétiser ces élections de 2020 comme une stratégie de ceux qui ont initié ces contributions illégales de les détourner à l'instar des fonds d'AMISOM, du secteur minier, ...qui ne sont pas budgétisés dans les lois des finances malgré ses multiples appels.

5. Par la lettre du 1<sup>er</sup> juin 2018, l'Observatoire a demandé au Ministre des transports, des travaux publics, de l'équipement et de l'aménagement du territoire d'annuler la mesure en demeure pour les acquéreurs des parcelles non encore bâties. En effet, le Directeur Général de l'urbanisme et de l'habitat a sorti un communiqué référencé n° 735/DGUH/248/2018 du 29 mai 2018 portant sur la mise en demeure aux acquéreurs des parcelles non encore bâties. Ce communiqué précisait que cette direction octroie un délai d'1 mois aux acquéreurs des parcelles afin de les mettre en valeur suivant les normes urbanistiques. Passé ce délai, il a informé l'acquéreur que la parcelle lui sera retirée définitivement sans une autre forme d'avertissement. L'OLUCOME est conscient de la mesure et n'a ménagé aucun effort pour rappeler au Gouvernement l'établissement des mesures urbanistiques, la bonne exploitation des espaces verts ainsi que la protection des bâtiments riverains qui surplombent la ville de Bujumbura. Néanmoins, l'alerte lancée par la direction générale de l'urbanisme et de l'habitat est tombée à un moment inopportun car elle n'a pas tenu en compte de la misère qui se lit facilement à travers certains indicateurs macroéconomiques et la vie quotidienne des citoyens burundais. En effet, le Burundi est actuellement parmi les 3 pays les plus pauvres au monde, son taux de croissance économique est de -1,3% en 2017 selon la Banque Africaine de Développement (BAD), son revenu par habitant est de moins de 300 dollars américains selon le Fonds Monétaire International (FMI) et le taux de chômage est de 65%. Bref, les citoyens burundais vivent en dessous du seuil de pauvreté et sont accablés par la misère extrême. Cette dernière n'exclut pas les acquéreurs des parcelles qui, d'ailleurs ont tardé de construire pour des raisons de manque de moyens financiers. A cette date, même les fonctionnaires de l'Etat n'arrivaient pas à joindre les deux bouts du mois et se trouveraient dans la catégorie de ces acquéreurs. L'observatoire lui a demandé aussi de ne pas omettre qu'il y a des burundais en exil et qui ne seraient pas prêts à entreprendre les démarches afin que leurs parcelles ne soient pas retirées ou serait-il une stratégie enclenchée par la direction de l'urbanisme et de l'habitat pour « légalement » spolier les parcelles des exilés et de ceux n'ayant pas actuellement des moyens financiers de mise en valeur. De toute façon, l'OLUCOME lui a rappelé que les biens des exilés doivent être protégés comme le Gouvernement l'a déjà souligné à travers ses différentes déclarations et comme il est assigné dans ses missions.
6. Egalement, l'OLUCOME a écrit au Ministre de l'hydraulique, de l'énergie et des mines pour plaider en faveur de la baisse du prix du carburant à la pompe au profit du peuple démuné. Ainsi, l'OLUCOME a appris avec regret, par le biais du communiqué

de presse du 08 août 2018 dudit ministère, de la hausse du prix du carburant à la pompe. Il est très inquiet de la hausse récente du prix du carburant à un taux exorbitant à tel enseigne que l'essence a grimpé plus de 6,5% et le gasoil à 5%. Au mois de janvier 2018, il y a eu une autre augmentation du prix à la pompe du carburant au même pourcentage que cette récente hausse. En cette période, l'augmentation du prix du carburant a entraîné visiblement la flambée des prix des autres produits de première nécessité et réduit le pouvoir d'achat de la population qui diminue progressivement à voire le revenu par habitant qui était de 315.2 USD en 2015 contre 284 USD en 2016 avec un taux de croissance négatif, selon toujours les indicateurs macroéconomiques. En se basant sur les statistiques du Fonds Monétaire International (FMI), de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement (BAD), ces chiffres ont fait, malheureusement, que le Burundi soit classé parmi les 2 premiers pays les plus pauvres au monde possédant les revenus par habitant les plus faibles. A cet effet, l'OLUCOME s'interroge comment avec ce revenu annuel, un burundais pourra se déplacer et procéder aux achats des produits de première nécessité moyennant ces prix qui montent indubitablement ?

Aussi, dans la structure du prix du carburant, l'Etat perçoit près de 40% à la pompe et ce qui intrigue l'OLUCOME est que l'argent perçu n'est pas bien géré à l'instar des montants colossaux issus des recettes de l'AMISOM et MUNISCA, des différentes contributions forcées et anticonstitutionnelles y compris celles des élections de 2020, celles de la construction des stades et les fonds appui aux bonnes initiatives. De plus, depuis plusieurs années, le Gouvernement prélève entre 10 et 20 fbu sur chaque litre vendu à la pompe pour constituer un stock stratégique de carburant. Malheureusement, ce stock n'a jamais été constitué.

Plus grave encore, le Burundi en tant que pays très pauvre, enclavé et ne produisant pas ces produits pétroliers, privilégie toujours la voie routière plus chère au détriment de la voie maritime moins chère. Ce qui démontre clairement que la mauvaise gouvernance en dit mieux au Burundi. Plus d'un savent que l'Interpetrol a pris le monopole du marché des produits pétroliers et les transportent via les routes au moyen de ses camions citernes. Cela a été confirmé l'année passée par la commission de la Bonne gouvernance à l'Assemblée Nationale que l'Interpetrol est devenu le gendarme dans le secteur pétrolier par la voie du clientélisme et favoritisme.

Aussi, le favoritisme dans la vente des devises pour l'importation des produits pétroliers a contraint certaines sociétés à vendre leurs stations et d'autres à les fermer car elles ne trouvaient pas de devises pour importer mais la société Interpetrol est privilégiée. D'où ce plaidoyer enclenché par l'OLUCOME en faveur de la baisse du prix du carburant à la pompe au profit du peuple démuné à travers la dite lettre.

7. A travers la lettre du 1<sup>er</sup> octobre 2018 adressée au Président de la République, l'OLUCOME lui a soumis les dangers de la mesure prise par le Conseil National de sécurité de suspension des ONGEs internationales pour une durée de trois mois.

En effet, les ONGEs internationales aident les burundais d'une manière ou d'une autre dans la réalisation du programme de développement national de l'Etat (comme cela a été fait à travers les Cadres Stratégiques de croissance et de Lutte contre la pauvreté 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> génération) s'inscrivant dans la logique des politiques de développement des Nations Unies à l'instar des Objectifs du Développement Durable (ODD) dans ces temps. Ainsi, elles interviennent dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, de l'élevage, de l'économie pour relever les revenus des ménages, la bonne gouvernance, promouvoir et défendre les droits de l'homme,...Elles visent brièvement à apporter leur contribution dans le secteur du développement économique, social et culturel du pays raison pour laquelle le taux de croissance économique réalisé en 2014 était de 4, 7% et il l'a été suite à l'implication de ces ONGES suspendues.

Du point de vue économique, le Burundi subira des conséquences énormes. Selon le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Mondiale (BM) et la Banque Africaine de Développement (BAD), le taux de pauvreté au Burundi atteint plus de 72 %, un taux que le Burundi n'a jamais connu depuis son existence car il était à 68% pendant la crise politique de 1993 à 2000. Bien plus, le taux de chômage a grimpé à plus de 65% pour le moment. L'OLUCOME a renforcé son argument que, prendre une mesure de telle envergure dans une telle économie n'est que mettre en ruine la société burundaise tout en sachant que le peu de devises que le Burundi possède provient en grande partie des financements de ces ONGEs internationales car la grande part des financements extérieurs a été suspendue suite à la dégradation des relations diplomatiques entre le Gouvernement du Burundi et ses partenaires techniques et financiers. Bien plus, les employés burundais de ces ONGEs ne vont pas recevoir leur rémunération, leurs ménages vont en pâtir et l'Office burundais des recettes (OBR) va perdre les recettes à titre d'Impôt Professionnel sur Revenu (IPR) qu'il percevait.

Encore plus, le Conseil National de Sécurité qui n'est pas par ailleurs habilité à prendre une telle décision d'autant plus qu'il est un organe consultatif, vient de priver à travers sa mesure des soins médicaux aux pauvres citoyens burundais, de certaines assistances aux enfants burundais scolarisés, de certains avantages gagnés par les éleveurs et agriculteurs du Burundi obtenus à travers les activités menées par ces ONGEs.

A cet effet, l'OLUCOME s'est demandé au cas où, ces ONGEs prendraient leurs valises et ces agences des Nations Unies n'en trouveraient pas une expertise recherchée au Burundi, qu'en serait la finalité pour le Burundi qui se finance à moins de 53 % dans son budget. Or, ces ONGEs proviennent des pays qui soutiennent financièrement le

Burundi à plus de 50% surtout dans le cadre de l'AMISOM, des dons ou appuis projets de l'Etat. Le système bancaire burundais qui était soutenu par ces ONGEs va aussi souffrir. C'est pourquoi l'Observatoire a conclu sa lettre en demandant au Président de la République de suspendre cette mesure prise par le Conseil National de sécurité.

8. L'OLUCOME a effectué un plaidoyer régional en participant à la 63ème Session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples du 24 octobre au 13 novembre 2018, à Banjul, en Gambie. L'Observatoire a pu avoir des informations sur comment ce mécanisme régional fonctionnent et sur l'aspect de collaboration avec cette commission. D'où il s'est engagé à collaborer étroitement avec cette commission sur les cas de violations des droits économiques, sociaux et culturels commis au Burundi dans le cadre de contribuer pour que le Burundi sorte de la crise socio-économique qui le sévit depuis avril 2015.
9. L'OLUCOME a également participé en date du 28 au 29 novembre 2018 aux « Journées du Burundi » à Bruxelles qui ont offert un espace de rencontre et de réflexion entre Burundais de la société civile, résidant au Burundi ou en exil plus précisément au Parlement francophone bruxellois, au Sénat de Belgique et au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il a contribué pour donner et adopter des recommandations utiles au développement d'un projet de société pacifié et inclusif, avec une ambition de participer à la sortie de crise du Burundi.

### Troisième partie : Traitement des dossiers de corruption, de mauvaise gouvernance et impact sur la société burundaise

#### III.1. Du traitement des dossiers de corruption, de mauvaise gouvernance par les pouvoirs publics

Dans sa mission quotidienne, l'OLUCOME mène des enquêtes sur les faits se rapportant à la corruption et aux malversations économiques et en informe la population. Cette stratégie rentre dans le cadre de la contribution à la bonne gouvernance en interpellant la population burundaise à être consciente des méfaits de la corruption et d'en dénoncer. En effet, l'Observatoire l'utilise dans son processus de sensibilisation et de dissuasion. Cette activité de dénonciation s'effectue après avoir fait une investigation plus approfondie et un entretien fouillé avec les concernés pour creuser davantage en vue d'accoucher la vérité.

L'année 2018 a été marquée par le traitement sur les cas du budget général de l'Etat, la hausse des produits pétroliers, des méandres dans le domaine du transport, marchés publics, des dilapidations des fonds publics pour des fins privées, dégradation des relations avec les investisseurs, des contributions illégales et forcées pour les élections de 2020, la pauvreté extrême et dégradation de l'économie.

**Au cours de l'année 2018, l'Observatoire a traité 47 cas de corruption sur 189 cas enregistrés et estime que ces derniers ont causé un préjudice financier à l'Etat de 350,22 milliards de Francs burundais. Ce montant provient de la corruption issue des dossiers sur la gestion opaque des fonds de l'AMISOM et de la MUNISCA, la surfacturation et la fourniture fictive des plants fruitiers, les marchés publics qui sont surfacturés, les exonérations indues, les dépenses des prières d'action de grâces du couple présidentiel et du parti au pouvoir, la collecte des contributions et dons forcés en argent et en nature et des ressources minières**

### III.1.1 Analyse du budget général de l'Etat, manque des fonds d'investissement et dépassement des exonérations

1. Via le communiqué n°001/01/2018, l'OLUCOME a interpellé le peuple burundais de se réveiller et défendre pacifiquement leur droit en rapport avec leurs besoins fondamentaux pourtant garantis par la constitution burundaise et le pacte international relatif aux droits sociaux, économiques et culturels bafoué par ceux qui sont nourris et logés par ce même peuple. L'OLUCOME a tellement été étonné de constater que la loi budgétaire N° 1/ 28 du 31 décembre 2017 est irréaliste, fantaisiste, budgétivore et qui répond aux préoccupations personnelles des dirigeants sans pouvoir répondre à l'extrême pauvreté de la population burundaise. En effet, les ressources du budget Général de l'Etat exercice 2018 s'élèvent à 1224,125 milliards Francs burundais, les dépenses globales s'évaluent à 1388, 174 milliards Francs burundais et le déficit global du Budget de l'Etat exercice 2018 est de 164, 049 milliards Francs burundais. Ce budget Général de l'Etat 2018 est un budget de consommation et non d'investissement. Ainsi, selon une analyse de l'OLUCOME, les ressources internes projetées du budget général de l'Etat s'équivalent à 851,875 milliards Francs burundais. Ce montant provient du montant global du budget général de l'Etat 2018 (1388,174 milliards Fbu) déduit des fonds du déficit global du

budget de l'Etat 2018 (164,049 milliards Fbu) et des dons (372, 250 milliards Fbu). Les ressources intérieures projetées sont de 851,875 milliards Francs burundais alors que les dépenses courantes du budget général de l'Etat 2018 sont de 868, 616 milliards Fbu. Ce constat prouve à suffisance que le Gouvernement burundais ne peut pas réaliser aucun projet d'investissement à ses propres fonds. Ce qui est tout à fait le contraire du contenu des discours des autorités burundaises qui se vantent que le Gouvernement burundais réalise beaucoup de projets d'investissement au pays à ses propres fonds.

Or, dans le budget général de l'Etat exercice 2018, les dons extérieurs s'équivalent à plus de 372, 250 milliards Fbu. Ils proviendront de la Chine à hauteur de 18 milliards Fbu, de l'IDA- Banque Mondiale à raison de plus de 221 milliards Fbu, de l'Union Européenne à hauteur de plus 2,5 milliards Fbu, de la Belgique à raison de plus de 42 milliards Fbu, de l'INDE pour un montant de plus de 41 milliards Fbu, du Pays bas pour un montant de 6,5 milliards Fbu et de l'OMS pour un montant de plus de 40 milliards Fbu. Ces dons allaient financer les projets sur le développement de l'éducation, de l'agriculture, de l'élevage et de la santé publique, la construction des Centres hydro-électriques, la construction du palais présidentiel, le renforcement des capacités institutionnelles pour l'efficacité gouvernementale, la lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre et la santé des femmes, l'accélération de l'atteinte de l'ODD 1C au Burundi, ...Rappelons aussi que la dette intérieure de l'Etat était à cette date d'environ 1500 milliards Fbu soit plus de 100% du budget général de l'Etat et elle ne cesse d'augmenter suite à l'accroissement des intérêts. Un montant de plus de 1 040, 229 milliards de FBU est prévu pour faire face aux dépenses de fonctionnement et d'investissement dont pour les services généraux 582 205 334 483 FBU, soit 56,0 % ; pour les services sociaux 388 262 372 470 FBU, soit 37,3% et pour les services économiques 69 761 626 751 FBU soit 6,7%. Cette part réservée aux services économiques prouve à suffisance que les dirigeants burundais vivent presque sur une autre planète car il est inconcevable d'entendre dans leurs discours qu'ils sont entrés de développer le pays alors que les secteurs porteurs de croissance ne reçoivent que 6,7% sur des ressources nationales.

2. Quant à la dégradation continue de l'économie, l'OLUCOME a exprimé à travers son communiqué du 13 juin 2018 qu'il y a un manque criant des fonds d'investissements contrairement aux discours politiques du Gouvernement qui affirment qu'il a réalisé beaucoup de projets d'investissements à ses propres fonds. L'OLUCOME a démontré que le budget 2018 est un budget de consommation et non d'investissement car les ressources intérieures projetées ne sont de 851,875 milliards Francs burundais alors que les dépenses courantes du budget général de l'Etat 2018 sont de 868, 616 milliards Fbu. Les rubriques en masse telles que les salaires et traitements, les biens et services ainsi que les transferts courants et subsides ont atteint respectivement un taux d'exécution de 25%, 25,2% et 28, 1% alors que le taux

d'exécution des investissements sur les ressources intérieures est de 7,5%. Même si le Ministère en charge des finances publiques explique que ce taux faible d'exécution des investissements sur les ressources intérieures (7,5%) par l'effet de saisonnalité lié aux procédures de passation des marchés publics, l'OLUCOME a fait le constat à travers ce rapport d'exécution du budget de l'Etat du premier trimestre 2018 que l'investissement sur les ressources intérieures est plutôt handicapé par le manque de moyens financiers tel que développé ci-haut. Les investissements directs étrangers sont au ralenti suite à la crise que vit le Burundi depuis 2015. La situation économique se présente ainsi au moment où le taux de croissance économique avait déjà atteint 4,7% en 2014. Suite aux problèmes politiques qui persistaient au Burundi depuis 2015 à cette période, le taux de croissance économique était toujours négatif pendant ladite période. Au-delà de manque de fonds d'investissement, il s'observe au Burundi la fuite des cerveaux par le manque de volonté politique du Gouvernement de les soutenir afin que le pays profite de leur expertise. De plus, le taux chômage de 65% des jeunes selon la Banque Mondiale est très inquiétant.

Selon la BAD, la crise sociopolitique et sécuritaire que traverse le Burundi est de nature à peser négativement et lourdement sur l'économie et le climat des affaires, comme l'illustre le rapport Doing Business 2018 de la Banque mondiale, qui classe le pays en 164<sup>ème</sup> position sur 190 pays, un recul de 7 places par rapport à 2016. La baisse des aides et financements extérieurs dont dépend fortement l'économie burundaise devrait également affecter négativement la situation budgétaire. L'OLUCOME a recommandé au Gouvernement d'abandonner les discours politiques machiavéliques attestant que l'économie burundaise prospère mais plutôt d'accepter que son économie souffre de manque de fonds d'investissement et des compétences intellectuelles en vue de mobiliser des fonds de développer le Burundi. Aussi, le Burundi devrait se doter d'un nouveau document de planification stratégique de développement du Burundi afin d'arrêter de fonctionner sans aucune orientation objective.

3. A travers le communiqué rendu public en date du 18 juin 2018, l'OLUCOME déplore une fois de plus le dépassement volontaire et exagéré des exonérations prévues dans les lois de finances depuis 2011 par le Gouvernement. En effet, depuis 2011, le Gouvernement prévoit chaque année à travers le budget général de l'Etat le montant des exonérations équivalent à 18 milliards Fbu. Cependant, à la fin de chaque exercice budgétaire, l'Observatoire s'est rendu compte que ce montant prévu de 18 milliards Fbu était dépassé d'une somme de près de 100 milliards Fbu. Malheureusement, malgré les différents cris d'alerte de beaucoup d'intervenants dans le secteur économique dont l'OLUCOME, le Gouvernement continue à réaliser un dépassement grandissant d'année en année sans demander ni recevoir l'autorisation du parlement. A titre exemplatif en 2017, jusqu' au 30 septembre 2017, les exonérations qui avaient été déjà exécutées selon l'Office Burundais des Recettes

(OBR) et la Cour des Comptes du Burundi s'équivalaient à 111, 568 milliards Fbu soit un taux d'exécution de 619, 9 %.

Selon le rapport confidentiel d'exécution du budget de l'Etat du premier trimestre 2018 que l'OLUCOME a eu, les dépenses des exonérations s'équivalent à 46 022 481 542 Fbu soit un dépassement de 155,68%. Ce qui implique qu'à la fin de l'exercice budgétaire 2018 nulle n'était la modification de l'année budgétaire selon les règles de l'East African Community, les exonérations connaîtraient un dépassement de 622,72% si aucune mesure ne serait prise pour empêcher cette dilapidation des fonds publics. Ce qui fait mal dans ce dit rapport est que la part des exonérations consommées par la présidence, le Gouvernement, les parlementaires, la police et l'armée est de 57,44% alors que la part des exonérations des investissements, celle des médicaments et produits pharmaceutiques ainsi que celle des intrants agricoles sont respectivement de 9,06% ; 5,31% et 0,07%. Ces actions impitoyables inhérentes à ces exonérations seraient dues à la corruption octroyée par quelques individus ayant gagné des marchés au niveau de la présidence, de la police, de l'armée et du Gouvernement pour qu'ils profitent « indument » de ces exonérations. L'OLUCOME a recommandé ainsi au Gouvernement de respecter la limite des exonérations prévues dans la loi des finances et au cas échéant demander de l'autorisation au parlement en amendant le budget de l'Etat pour éviter de fonctionner sciemment dans l'irrespect de la loi à cause de la grande corruption.

4. D'un autre côté, la relation au ralenti avec les investisseurs étrangers provoquée d'une part par l'environnement malsain des affaires au Burundi et d'autre part par le clientélisme, le favoritisme, le trafic d'influence et la corruption qui engouffrent les normes de transparence dans les marchés publics a continué à se remarquer au Burundi. C'est via le communiqué rendu public en date du 06 juin 2018 que l'OLUCOME a éclairé la population sur l'annonce de la police nationale du Burundi l'arrestation de quatre ressortissants français accusés d'escroquerie, faux et usage de faux et constitution d'une société fictive ». Pourtant, ces hommes d'affaires arrêtés étaient bien connus et étaient en mission d'une société Hongkongaise ITS chargée de contrôler les appels internationaux sortants et entrants qui a acheté les actions de SG2 à 75% et l'Etat détiendrait 15%. Selon les informations à la disposition de l'OLUCOME, ils seraient revenus au Burundi pour réclamer leurs dividendes qu'ils n'ont jusqu'ici reçus depuis 2016 et voudraient aussi vendre leurs actions à d'autres investisseurs. Pour tout burundais avisé, il y a eu création d'un système pour quelques personnalités du parti au pouvoir « Ndimwo » et qui doivent à tout prix brouiller les normes de transparence et de concurrence et enfin bénéficier des actions, sans toutefois verser des fonds, dans des sociétés qui viennent investir au Burundi. Tout le monde comprendrait alors que les quatre ressortissants français n'étaient pas les bienvenus au Burundi car les recevoir à bras ouverts serait synonyme de remboursement d'un montant non moins négligeable déjà détourné

par une poignée d'individus que l'OLUCOME s'est gardé de publier leurs noms pour le moment. En cette période, au Burundi où la corruption se fait roi, les investisseurs étrangers et nationaux concourent premièrement à un pot de vin pour gagner un marché sans concurrence et tombent souvent dans le piège des corrupteurs. Ainsi, ces investisseurs y perdent leurs fonds et voilà ils sont surtout accusés d'escroquerie, sont intimidés par une détention dans des conditions inhumaines et ces corrupteurs fassent tout pour faire taire des témoins gênants du sérail qui connaissent mieux ces dossiers. Par ailleurs, l'OLUCOME a plaidé pour Monsieur Donatien Ndayishimiye emprisonné injustement dans la geôle de MURAMVYA au moment où les quatre français avaient été libérés. Ainsi, l'OLUCOME avait demandé au Gouvernement de sortir de son silence pour mettre au clair cette affaire qui jette le discrédit au pouvoir et éviter de fonctionner sciemment dans l'irrespect de la loi et des normes de la transparence à cause de la grande corruption.

### **III.1.2 Méandres dans le domaine du transport et hausse des prix des produits pétroliers**

Au cours de l'année 2018, l'OLUCOME a recensé et mener des actions de plaidoyer. Quatre (4) dossiers du domaine de transport et corollairement de la hausse des produits pétroliers handicapant le transport des personnes et des biens ont été traités et faits objet de plaidoyer.

1. Par le communiqué du 26 janvier 2018, l'OLUCOME s'est exprimé sur la dégradation continuelle de l'économie burundaise d'autant plus que les problèmes socio-économiques causés par la crise politique de 2015 continuent à s'intensifier du jour au jour sans trouver des solutions durables. En date du 19 janvier 2018, le Ministère de l'énergie et des mines a revu à la hausse le prix à la pompe de l'essence super et du gasoil à 2 250 Fbu le litre soit une augmentation de 7,1% car ces produits s'achetaient à 2 100 Fbu le litre avant cette mesure. L'Observatoire a déploré avant tout le langage changeant dans un laps de temps du Ministère de l'énergie et des mines sur la question de pénurie de l'essence. Son représentant a annoncé qu'il existe la pénurie de carburant car il y a des formalités en cours qui se font au début de chaque année sur le port de Dar-es-salaam et que dans deux jours le carburant sera disponible. Cependant, dans moins de ces deux jours annoncés, la mesure sur l'augmentation du prix du carburant avait été déjà prise.

Selon le rapport de la Commission Gouvernance à l'Assemblée Nationale, sur 6 sociétés importatrices des produits pétroliers au Burundi avant 2015, deux seulement (les sociétés Interpétrol et Kobil) ont continué ce travail suite à la crise politique et la carence de devises au pays. Etant donné que la vente de peu devises que le pays possède aux importateurs est émaillée de favoritisme, le Gouvernement octroyait beaucoup de devises à la société Interpétrol par rapport aux autres sociétés

importatrices des produits pétroliers. Ce qui a causé la fermeture de beaucoup de sociétés selon ce rapport de la commission Gouvernance à l'Assemblée Nationale. Ce qui donne le poids aujourd'hui à cette société Interpétrol d'être le « monopole » dans ce secteur des produits pétroliers. L'Observatoire trouve que cette politique du Gouvernement tendant à laisser le monopole à Interpétrol se trouve parmi les raisons de l'augmentation du prix de carburant d'autant plus qu'un monopoleur possède un grand pouvoir dans la fixation de prix des produits qu'il vend. Le prix du carburant augmente beaucoup car le Gouvernement perçoit à hauteur de 40% du prix d'un litre de carburant vendu à la pompe à travers l'unique taxe sur consommation sans toutefois considérer d'autres taxes et impôts sur le carburant.

Cette nouvelle hausse de prix des produits pétroliers a occasionné la hausse du ticket de transport. Bien plus, en mairie de Bujumbura, le ticket de transport est passé de 350 Fbu à 380 Fbu mais les billets ou les pièces de 20 Fbu et 10 Fbu n'étaient pas fréquents dans la circulation. Ce qui faisait que certains clients des transporteurs perdaient chaque fois 20Fbu par tour par personne car ils étaient dans l'obligation de payer 400 Fbu. L'OLUCOME a reformulé pas mal de solutions dont la mise de nouveau de la rubrique « Fonds stratégique carburant» dans le budget général de l'État pour constituer le stock stratégique de carburant et la gestion de peu de devises qu'il possède en les octroyant aux sociétés importatrices sans favoritisme.

2. Par le communiqué de presse rendu public en date du 04 mai 2018, l'Observatoire a regretté fortement de l'utilisation des véhicules et des fonds de l'État lors de la campagne référendaire de la constitution. En effet, l'OLUCOME a été tellement frappé de se rendre compte que le parti au pouvoir CNDD-FDD utilise les véhicules et les fonds publics au cours de la campagne référendaire de la Constitution du Burundi. En effet, cette campagne a débuté le 1<sup>er</sup> mai pour se clôturer le 14 mai 2018 selon le décret portant ouverture de la campagne électorale pour le référendum constitutionnel du 17 mai 2018. Selon les investigations de l'Observatoire, le CNDD-FDD utilisait les véhicules de l'Etat lors de la dite campagne tout en ayant enlevé ou voilé les plaques de ces véhicules. Certains de ces véhicules transportaient les instruments de sonorisation servant à la diffusion des messages de ce parti au pouvoir. Bien plus, selon les informations que l'Observatoire dispose, certaines autorités percevaient des frais de mission en se rendant à ces séances de campagne référendaire et le parti au pouvoir donnait à ses adeptes un verre après les séances de la campagne. Ce qui était étonnant, le CNDD-FDD s'arrogeait le droit de faire ces malversations financières et économiques alors que les autres partis politiques en campagne référendaire utilisaient leurs propres moyens financiers et matériels.
4. D'un autre côté, au cours de la campagne référendaire, le transport des membres et adeptes des partis politiques était inadapté et illégal. Dans son communiqué sorti en date du 09 mai 2018, l'OLUCOME a constaté avec regret que lors de cette campagne

les partis politiques transportaient leurs membres dans les véhicules destinés à transporter les charbons ou les autres marchandises. D'où ces véhicules n'avaient pas d'assurance pour effectuer le transport des personnes. Ce mauvais transport des personnes a été bel et bien assuré par le parti au pouvoir CNDD-FDD, les partis politiques UPRONA, FNL, SAHWANYA FRODEBU, FROLINA, la Coalition AMIZERO Y'ABARUNDI,...en campagne référendaire. L'Observatoire a rappelé que ce transport illégal des personnes dans les véhicules destinés à transporter les marchandises a déjà causé pas mal d'accidents et la perte des vies humaines au Burundi. Ces accidents des membres des partis politiques ont déjà eu lieu dans les mêmes circonstances d'aller participer ou en rentrant des rencontres des partis politiques.

5. Egalement, dans le communiqué de presse publié en date du 16 mai 2018, l'OLUCOME a déploré l'utilisation illégale des véhicules, des moyens matériels et financiers de l'Etat lors de la campagne sur le référendum constitutionnel qui a eu lieu du 1<sup>er</sup> au 14 mai 2018. Durant cette campagne, le parti au pouvoir CNDD-FDD et certains autres partis politiques dont la Coalition « AMIZERO Y'ABARUNDI » ont continué d'utiliser les véhicules de l'Etat sciemment tout en sachant que la Constitution burundaise en vigueur l'interdit car l'article 69 dispose que : *« Les biens publics sont sacrés et inviolables. Chacun est tenu de les respecter scrupuleusement et de les protéger. Chaque Burundais a le devoir de défendre le patrimoine de la nation. Tout acte de sabotage, de vandalisme, de corruption, de détournement, de dilapidation, ou tout autre acte qui porte atteinte au bien public est réprimé dans les conditions prévues par la loi.*

De ce fait, ils voilaient ou cachaient les plaques de ces véhicules d'un côté ou les utilisaient sans dissimuler les plaques d'un autre côté. Selon les investigations de l'Observatoire, les membres du parti au pouvoir distribuait des boissons après les séances de campagne référendaire. Cela est considéré par l'OLUCOME comme l'une des formes de l'achat de conscience ou la corruption morale et électorale. Dans la même perspective, les partis politiques en campagne référendaire ont transporté leurs membres dans des véhicules destinés à transporter les charbons, les déchets ou les marchandises. Ces véhicules n'avaient pas d'assurance pour ces personnes déplacées. Ce qui pourrait causer les accidents de roulage sans aucune indemnisation aux familles qui auraient perdu les leurs en cas d'accidents.

### III.1.3 Dilapidation des fonds publics et la corruption dans les marchés publics

L'observatoire garde l'œil vigilant sur les violations des droits socio-économiques et particulièrement intervient dans les cas de la dilapidation des fonds publics et les méandres de corruption. Au cours de l'année 2018, 4 dossiers de détournement des fonds publics et de trafic des minerais ont été publiés.

1. Par le communiqué sorti en date du 29 mai 2018, l'OLUCOME a appris avec regret que le Gouvernement du Burundi a sorti en date du 24 mai 2018 un communiqué de presse lu par son Secrétaire Général Monsieur Philippe Nzobonariba où il a souligné que le Gouvernement continue les préparatifs du 20<sup>ème</sup> sommet des Chefs d'Etats du COMESA déjà délocalisé pour Lusaka. Et selon les informations dont disposaient l'OLUCOME, le Gouvernement avait déjà pris la mesure de rassembler les véhicules de l'Etat qui seront utilisés à cet événement qui n'aura pas lieu à Bujumbura. A cet effet, l'OLUCOME s'est demandé pourquoi le Gouvernement se permettait d'handicaper ses activités de production nationale pour espérer l'inexistant ? Au-delà de l'extrême pauvreté, le Gouvernement était en train de gaspiller le peu de ressources financières en préparant les véhicules, les salles de réunion et des hôtels à Bujumbura pour un sommet qui se tiendra à Lusaka en Zambie. L'Observatoire s'est également interrogé si une part importante des citoyens burundais qui mangeaient une fois le jour ne devraient-ils pas être supportée par le Gouvernement en utilisant ces fonds qu'il gaspillait dans les préparatifs de ce sommet délocalisé ? Malheureusement, pour tout burundais avisé, ces opportunités que le Gouvernement ne cesse de rater seraient dues à l'aggravation de la mauvaise gouvernance et au non-respect de l'Etat de droit tel qu'il est défini dans les pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques ainsi qu'aux droits économiques, sociaux et culturels.

2. A travers le communiqué de presse publié en date du 04 juin 2018, l'OLUCOME a dénoncé l'existence des cartes nationales d'identité reçues sur fonds de corruption. Lors du lancement officiel du passeport biométrique de l'East African Community (EAC), le Commissaire Général de la Police de l'Air, des Frontières et des Etrangers (PAFE) a précisé que les services de la PAFE reçoivent des personnes en quête du passeport biométrique ou d'autres documents de voyage qui présentent des cartes nationales d'identité fraudées. L'OLUCOME considère que ce n'est pas de la fraude mais plutôt le fruit de la corruption qui s'opère dans l'administration communale et elle est favorisée par les personnes qui dissimulent leur identité d'origine ou trichent leur âge en vue de se procurer ces cartes nationales d'identité. Actuellement au Burundi, pour qu'un citoyen se procure d'une carte nationale d'identité auprès de l'administration communale, il doit être un membre du parti au pouvoir CNDD-FDD ou donner des pots de vin. Ce qui occasionne l'existence des citoyens burundais qui ne possèdent pas des cartes nationales d'identité suite à cette corruption qui a déjà atteint un stade jamais vécu par le Burundi dans toute son histoire. Le Ministère de l'Intérieur a attribué illégalement un marché de production des cartes nationales

d'identité biométriques à une société indienne dont son contrat a été conclu en 2014. Ce marché s'équivalait à plus de 20 milliards Fbu. Malgré les irrégularités relatives à l'attribution de ce marché, il n'a pas été annulé plutôt le Ministère de l'Intérieur a donné une partie du montant total du marché au titre d'une avance à ladite société. L'OLUCOME s'est demandé pourquoi jusqu'à cette date, ces cartes nationales d'identité biométriques n'ont pas encore été produites alors que les fonds d'avance auraient été donnés à la société de production « choisie ». De ce constat de la non production de ces cartes jusqu'à la date de publication de ce communiqué, l'Observatoire a pu espérer que ce marché illégal a été annulé.

3. Par le communiqué de presse rendu public en date du 12 novembre 2018, l'OLUCOME a dénoncé à maintes reprises les astuces utilisées pour détourner les fonds des citoyens pauvres par les privilégiés de la République à travers la surfacturation et la fourniture fictive des plants fruitiers mais personne n'a daigné l'écouter. Plutôt, l'OLUCOME a été taxé qu'il est l'ennemi du pays. Le constat de l'Observatoire témoigne ces magouilles. Le Budget général de l'Etat exercice 2011 prévoyait un montant de 1, 2 milliards Fbu pour cette rubrique de plantation d'arbres fruitiers alors que le dû de l'Etat à ces associations s'estimait à plus de 8 milliards de Fbu à la fin de cette année. Tout cela a été motivé par les initiateurs de ces associations des démobilisés qui sont soit des hauts gradés du corps de défense et de sécurité ou soit des personnes issues d'autres catégories des privilégiés du pays et du parti au pouvoir.

Selon les documents détenus par l'Observatoire, au cours de cette même année de 2011, la passation de deux marchés (NDCMP/131/F/2011 et DNCMP/166/F/2011) de fournitures de plants fruitiers ont eu lieu paradoxalement à la même période pour les mêmes fournisseurs. Le premier concernait la fourniture desdits plants dans les provinces de Cibitoke, Karuzi, Kayanza et Ngozi (près de 250 000 000 Fbu) alors que le second portait sur la fourniture de ces mêmes plants dans toutes les provinces (8 milliards Fbu). Chaque fois, l'Observatoire a adressé des correspondances aux autorités en général et au Président de la République en particulier pour élucider noir sur blanc ces magouilles ci-haut décrites et bien d'autres dans cette affaire mais malheureusement aucune suite favorable n'a été donnée à tous ces cas de fournitures fictives. Cette politique de plantation des arbres fruitiers avait déjà occasionné une perte énorme à l'Etat par les voies de surfacturation et de fourniture fictive desdits plants. A cette date, l'Observatoire a évalué une perte de près de trente milliards de francs burundais (30 000 000 000Fbu) suite à ces magouilles.

L'OLUCOME considère que ce programme de plantation des arbres fruitiers était bon s'il était bien étudié et planifié avec des exécutants qui ne soient pas trop corrompus. Ces manquements dans la mise en œuvre de ce programme ont amené la population à souffrir au lieu d'en bénéficier. Avant la réalisation de ce programme

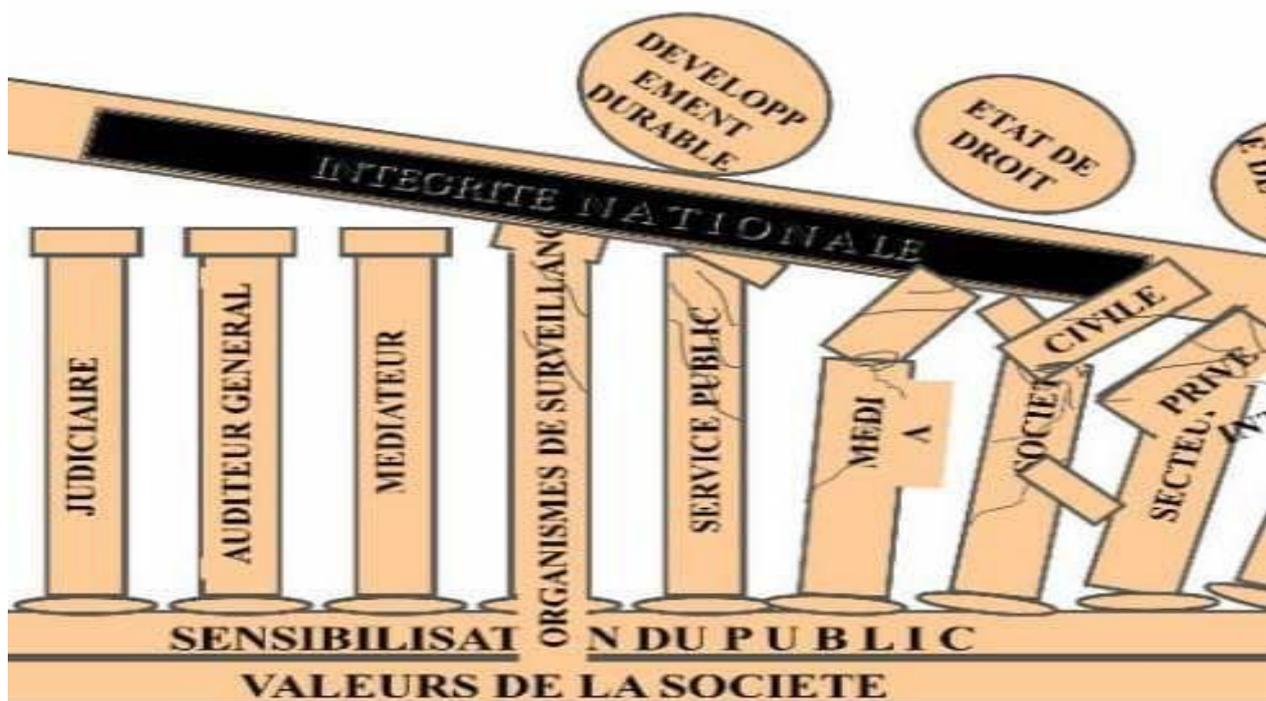
en 2007, un avocat s'achetait entre 5 et 50 Fbu alors qu'il s'achetait à la date de publication de ce communiqué entre 200 et 500 Fbu soit une augmentation de son prix oscillant entre 900 % et 3900 %. Selon le rapport d'OCHA de 2018, un burundais sur quatre est touché par l'insécurité alimentaire (IPC juillet 2017), des épidémies (choléra et paludisme) et la malnutrition (MAG, plus de 10% selon les régions).

De ce fait, ce programme n'a pas eu un impact positif envers la population qui croupit dans une misère sans nom. Paradoxalement, les fonds alloués à ce programme ont été dépensés mais ces arbres fruitiers sont presque invisibles sur tout le territoire burundais. L'Observatoire se demande où sont-ils passés ces fonds ? D'où l'OLUCOME considère que le Gouvernement du Burundi a failli à ses obligations de réaliser, respecter et de protéger les citoyens contre la faim et la malnutrition alors qu'il a ratifié le Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels (PIDESC). C'est pourquoi, l'Observatoire a appelé les autorités burundaises d'arrêter ce programme afin de l'évaluer car son financement issu des impôts et taxes des contribuables est bel et bien détourné au vu et au su de tout le monde.

4. De l'autre côté, le Burundi est devenu une plaque tournante dans le trafic de minerais de sang. Selon le communiqué sorti en date du 16 novembre 2018, l'OLUCOME a manifesté sa conviction selon laquelle le secteur minier est potentiellement capable de contribuer significativement à la stabilisation du pays et à la croissance économique, notamment à travers la création d'emplois, l'amélioration des infrastructures et l'augmentation des revenus des citoyens. Et, cette conviction est partagée par bien de partenaires techniques et financiers du Burundi tel que le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Union Européenne, etc. Malgré la déclaration du Sommet spécial des Chefs d'Etats de la CIRGL sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la région des grands lacs tenu en date du 15 décembre 2010 à RUSAKA en ZAMBIE et ainsi que les multiples recommandations des experts des Nations unies qui travaillent sur la République du Congo, l'OLUCOME constate que des milliers des tonnes des 3T sont exploités et exportés. Au Burundi, certains sites sont formellement sous-systèmes de traçabilité. Il s'agit des sites sous l'expérimentation de iTSCi qui est un programme de devoir de diligence qui facilite la traçabilité des minéraux sous le contrôle de PACT et des milliers d'autres sites sont en train d'être exploités illégalement dans presque tout le pays sans parler de l'exploitation des terres rares et de matériaux de construction. Selon les trois récents rapports, le Burundi avait accepté que 471 kg d'or ont transité sur son territoire. Mais, après vérification par les experts des Nations Unies, il a été constaté qu'à Dubai l'or de la République Démocratique du Congo (RDC) transité à l'aéroport international de Bujumbura était de 3000 kg. Très récemment au mois de Février 2018 au Kenya, une quantité de 4,6 tonnes d'or a été prise en transit vers Dubaï en passant par l'aéroport international de Bujumbura. L'OLUCOME pense plutôt qu'il

s'agit d'une stratégie empruntée par les autorités pour flatter la population burundaise qu'elles sont à leur service alors que pas. Mais plutôt les autorités sont en train de faire une couverture aux coupables corrompus. Sur cette base, l'Observatoire rappelle qu'il a dénoncé depuis 2011 un détournement officialisé de près de 4 millions de dollars américains en provenance des sociétés minières en quête de permis d'exploration versés au compte appui aux bonnes initiatives, mais aucune autorité n'a voulu répondre aux questions posées par l'Observatoire à ce sujet jusqu'à ce jour.

Par contre, l'OLUCOME salue les efforts du Gouverneur de Rumonge qui a décidé dans la semaine précédente la sortie dudit communiqué de faire respecter la loi interdisant les autorités et les fonctionnaires de l'Etat de faire les activités d'exploitation minière d'autant plus que cette même loi interdit toute activité commerciale, notamment dans le cumul des fonctions. Enfin, vu l'engagement de Monsieur Juvénal Bigirimana, Gouverneur de RUMONGE, l'OLUCOME a clôturé ce communiqué en faisant savoir qu'il risque de perdre son poste ou sa vie car il est entré de déranger les intérêts des corrompus.



*Le système d'intégrité nationale fondé sur les valeurs de la société dont son application peut sortir le Burundi de sa mauvaise gouvernance*

#### III.1.4. Corruption exponentielle et campagne de collecte des contributions pour les élections de 2020 chez les citoyens burundais extrêmement pauvres

Les corrompus plus forts que l'Etat sont devenus une menace grave pour la bonne gouvernance et l'Etat de droit au Burundi. Les dirigeants politiques plus particulièrement la

population devraient refuser cette malédiction de la génération actuelle et à venir. Les citoyens engouffrés par la corruption des dirigeants se voient forcés de verser des contributions diverses sous prétexte des élections de 2020. L'OLUCOME a montré sa position en publiant 3 communiqués pour s'inscrire contre cette maltraitance envers les citoyens extrêmement pauvre.

1. A travers le communiqué sorti en date du 31 mai 2018, l'OLUCOME est tellement stupéfait de voir combien la corruption s'amplifie à grande vitesse dans tous les secteurs de la vie nationale et les dirigeants n'en disent aucun. Au sein de l'administration publique quelconque, un service ou un document administratif est octroyé moyennant la corruption. Suite à ces pots de vin, les personnes qui se disent fortes c'est-à-dire soutenues par le pouvoir en place construisent dans la zone tampon (150 mètres) du Lac Tanganyika en dépassant même les bornes implantées par le Ministère en charge de l'environnement. Dans le secteur de l'urbanisme, un simple citoyen burundais ne peut pas se procurer une parcelle sans qu'il ait donné une corruption excepté les privilégiés de la République.

Dans le même ordre d'idées, une personne qui veut réaliser un projet quelconque pour la population à l'intérieur du pays doit donner de la corruption pour qu'elle ait une autorisation d'exécuter son projet dans cette circonscription. L'exemple frappant est celui des agents recenseurs et des autres agents employés durant tout le processus du referendum constitutionnel qui s'est clôturé où chaque contractuel était appelé à payer une partie de sa rémunération. Sur une rémunération journalière de 20 000 Fbu, un agent recenseur était contraint de donner une corruption de 5000 Fbu et restait avec les 15 000 Fbu. La corruption se remarque beaucoup plus dans l'octroi des marchés publics où des sommes colossales sont emportées par les corrupteurs et les corrompus sans aucune suite. Une personne qui n'offre pas une commission aux privilégiés de la République ne peut en aucun cas gagner un marché public même si elle est la moins disant et qu'elle offre des services de meilleure qualité. Pour dire que ce qui prime ce sont les intérêts des corrompus au détriment de ceux des citoyens burundais.

2. Par le communiqué de presse sorti en date du 11 juillet 2018, l'OLUCOME a informé la communauté nationale et internationale qu'il a appris que jeudi le 05 juillet 2018 le Ministère de l'intérieur, de la formation patriotique et du développement local a lancé officiellement la campagne de collecte des contributions de la population aux élections de 2020 et que sa lettre n° 530/1328/CAB/2018, de l'ordonnance qui en est issue sont nulles et sans effet car elles violent respectivement la déclaration universelle des droits de l'homme, le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Déclaration sur le droit au développement et la Constitution de la République du Burundi sur base desquels le Burundi devrait garantir le droit au développement et la satisfaction des besoins fondamentaux de l'homme. Au lieu de développer le pays, le Gouvernement du Burundi innove des stratégies de sucer à fond le citoyen qui croupit dans une misère sans nom. De plus,

la Constitution de la République du Burundi de 2018 en son article 70 alinéa 4 stipule que « l'Etat peut proclamer la solidarité de tous devant les charges qui résultent des calamités naturelles et nationales. ». A ce que l'OLUCOME sache, les élections dont il est question ne sont pas de la calamité naturelle.

A cet effet, l'OLUCOME a rappelé que ces contributions forcées ne diffèrent en rien de l'impôt par tête exigé sous le règne de Michel Micombero, d'autant plus qu'un seul contribuable doit payer au moins cinq fois dans la même période ces contributions : à travers le budget général de l'Etat, la contribution par ménage, les retenues à la source sur salaire, la contribution dans différents ministères et services, les contributions au niveau des communes et provinces, la contribution des élèves qui seraient en âge de voter en 2020 etc.

3. A travers le communiqué publié le 19 juillet 2018, l'OLUCOME a alerté l'opinion sur la pauvreté extrême des familles jusqu'à la hausse du taux de prévalence de la malnutrition chez les enfants. A travers la récente enquête nationale sur la situation nutritionnelle et la mortalité au Burundi menée dans 46 districts sanitaires par l'Institut des Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi (ISTEEBU), le taux de prévalence de la malnutrition des enfants de 0 à 59 mois a atteint 57% d'enfants malnutris. Cependant, l'OLUCOME ne cesse de montrer noir sur blanc le degré de pauvreté qui ne cesse de planer sur les familles. Et les maladies en profitent pour décimer ces familles car elles ne peuvent pas satisfaire ne fût-ce qu'un besoin fondamental « se nourrir ». Aussi, cette enquête de l'ISTEEBU vient de prouver à suffisance le plan de réponse présenté par l'organisation humanitaire de l'ONU (OCHA) et le Gouvernement du Burundi au début du mois de janvier 2018 où la vulnérabilité des populations du Burundi s'est aggravée. D'où désormais 3,6 millions de personnes soit 1/3 de la population burundaise sont dans le besoin d'assistance, soit une augmentation de plus de 18% depuis 2016. Un Burundais sur trois est touché par l'insécurité alimentaire (IPC juillet 2017), des épidémies (choléra et paludisme) et la malnutrition (MAG, plus de 10% selon les régions). Ces personnes ont besoin de biens de première nécessité, d'un accès aux services sociaux de base et de protection pour améliorer immédiatement leurs conditions de vie (OCHA, plan de réponse 2018).

Cependant au Burundi, les autorités se sont habituées à divulguer des discours machiavéliques en ignorant carrément les conditions dans lesquelles vit la population burundaise. A titre illustratif, selon Monsieur TERENCE NTAHIRAJA assistant et porte-parole du Ministre de l'Intérieur, de la formation patriotique et du développement local dans une interview accordée à la radio France internationale le 12 juillet 2018, « *les Burundais mangent à leur faim, ils plantent, ils récoltent et mangent. Je vous dis qu'ils vivent dans les mêmes conditions que les autres pays* ». En plus, le Gouvernement ne cesse de sucer la population qui croupit dans une misère sans nom en violation flagrante de l'article 69 de la Constitution burundaise en demandant des contributions 5 fois pour une même personne à une même période aux élections de

2020, pour la construction des stades de football, etc.

5. A travers le communiqué de presse sorti en date du 07 décembre 2018, l'OLUCOME souligne la paupérisation extrême issue de la persistance du refus de dialogue, de l'isolement et des méandres du Gouvernement du Burundi quant à la participation à des sessions et sommets importants pour le Burundi. En effet, d'un côté, les intérêts des politiciens burundais ne répondent pas aux intérêts de la population qu'ils sont censés représenter si l'OLUCOME tourne le regard vers le comportement des dirigeants burundais actuels qui optent pour la politique de la chaise vide et l'isolement dans les différentes instances de la sous-région ou du Conseil des Nations Unies pour les droits de l'homme et ailleurs. L'OLUCOME constate avec regret que le Gouvernement du Burundi manifeste une rigidité extrême et ne privilégie plus aucune forme de tolérance ou de débat contradictoire constructif. Parfois, il développe un prétexte d'un deuil non décrété pour ne pas répondre au dialogue, parfois la délégation du Gouvernement Burundais préfère rester dans les chambres d'hôtel avec les frais énormes du contribuable burundais. Et plus d'un se demande que la non-participation du Gouvernement du Burundi dans le sommet des chefs d'Etats et des Gouvernements n'a d'autres mobiles que l'incapacité de répondre à des questions épineuses qui hantent la population burundaise.

Le jeu au cache-cache serait la nouvelle stratégie adoptée par le Gouvernement pour boycotter les sessions du dialogue inter burundais, des sommets ou encore des conseils où on invoque les questions en rapport avec la violation de l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi plus particulièrement les questions de gouvernance économique, politique, sociale et les droits humains. De plus, une nouvelle stratégie vient d'être trouvée pour refuser le dialogue, selon la lettre n°100/196 /2018 du 04 décembre 2018 du président Pierre Nkurunziza adressée au Président ougandais Yoweri Kaguta Museveni Médiateur dans la crise burundaise selon laquelle le Gouvernement burundais exige qu'avant qu'il participe au dialogue inter burundais, qu'il faut d'abord que l'East African Community (EAC) règle le différend qui se trouve entre le Burundi et le Rwanda. Tout en souhaitant que le conflit qui existe entre le Burundi et le Rwanda soit réglé, il est inexplicable d'avancer cet argument pour participer au dialogue qui vise la paix, et la restauration de l'accord d'ARUSHA pour la paix et la réconciliation des burundais.

De l'autre côté, le Gouvernement du Burundi continue à demander les contributions et taxes anti constitutionnelles chez les citoyens trop pauvres qui ne peuvent plus satisfaire ne fût-ce que les besoins fondamentaux (se nourrir, se loger, se faire soigner et s'habiller). Chez un seul et même citoyen, prenons un enseignant, les contributions sont perçues plus de 13 fois dont 5 fois pour les élections de 2020. Tenez, 1) la contribution à travers le budget général de l'Etat, 2) la contribution par ménage, 3) les retenues à la source sur salaire, 4) la contribution dans différents ministères et services auxquels il relève, 5) la contribution au niveau des communes et provinces à laquelle il est natif, 6) la contribution des élèves en âge de voter en 2020, 7) les taxes exigées

pour le parti au pouvoir, 8) la contribution pour la construction des stades, 9) la contribution pour les centres de santé, 10) la contribution pour construire les écoles, 11) la contribution pour les cahiers de ménage, 12) les taxes de sécurité, 13) la contribution à l'école pour différentes raisons. Et, il est parfois exigé d'entrer dans un marché, de se faire soigner ou avoir accès aux services publics communaux muni du reçu de ces contributions faute de quoi, le citoyen est refusé de tout accès et considéré comme faisant parti des ennemis du pays. Après avoir fait des calculs, un enseignant contribue mensuellement en moyenne 70.000 fbu alors qu'il touche moins de 120.000 fbu c'est-à-dire qu'il lui est demandé plus de 71,4 % par mois. La question que l'OLUCOME pose au Gouvernement du Burundi est la suivante : Requêter une population dont 72,9% vivent en dessous du seuil de la pauvreté, c'est ça la souveraineté que les dirigeants burundais ne cessent de brandir ? L'OLUCOME rappelle que 90 % de la richesse du Burundi se trouvent dans les mains de ceux qui sont au pouvoir ou qui y étaient et /ou de leurs lieutenants qui ne paient pas des impôts et taxes.



*Dépôt des contributions dans la caisse grenier du parti  
CNDD - FDD lors d'une croisade organisée à cet effet*

Ce qui étonne l'Observatoire est que le Gouvernement en place, au lieu de s'atteler à trouver des solutions durables aux problèmes pertinents qui hantent les citoyens burundais entre autres les problèmes de l'extrême pauvreté, de corruption, de chômage, des droits de l'homme et de la bonne gouvernance politique, il invente des prétextes pour détourner les esprits des burundais. L'Observatoire a avancé un autre argument de plus qui pourrait être avancé lors du sommet de l' EAC. Comme il est devenu une habitude pour le couple présidentiel d'organiser une croisade d'action de grâce à la fin de chaque année, l'Observatoire a émis sa crainte que le Gouvernement pourrait avancer cette croisade comme argument pour s'absenter encore une fois au

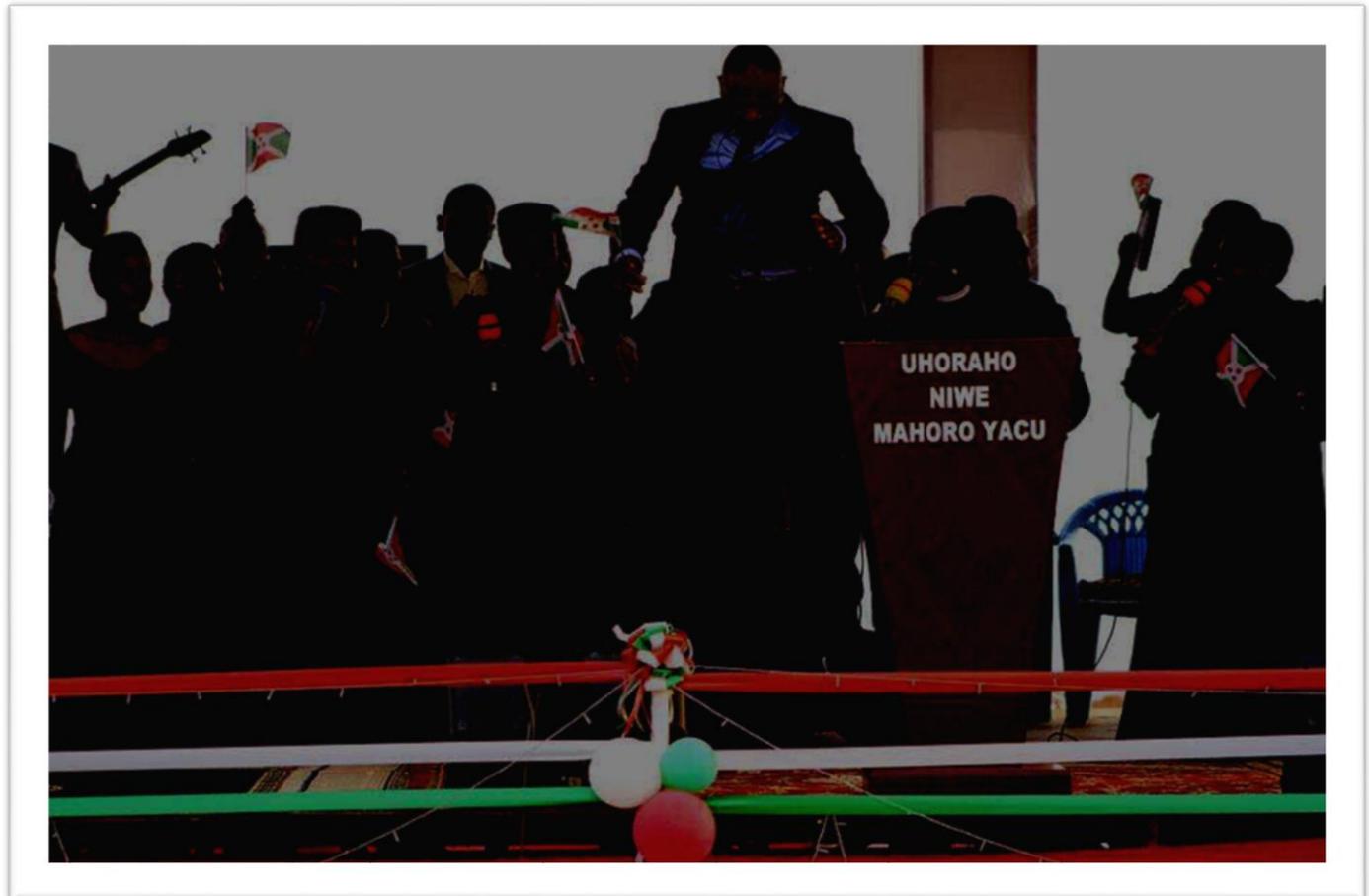
sommet des chefs d'Etats projeté pour le 27 décembre 2018. A ce niveau, l'OLUCOME n'a fait qu'envoyer les organisateurs de la croisade dans la Bible dans Mathieu chapitre 12 verset 10 quand Jésus a condamné formellement le comportement des pharisiens qui ne voulaient pas qu'il guérisse un homme à la main paralysée arguant qu'il ne pouvait pas le guérir le jour du sabbat.

### **III.1.5. Malversations et détournement des fonds publics à travers les prières d'action de grâce du couple présidentiel et du parti CNDD-FDD**

Au cours de l'année 2018, l'OLUCOME a recensé 3 cas de détournement des fonds publics à travers les croisades du couple présidentiel. Néanmoins, l'OLUCOME considère que le Gouvernement du Burundi devrait tenir en considération que le Burundi est le 2<sup>ème</sup> pays le plus pauvre au monde en organisant ces prières non régies par la loi qui consomment beaucoup de moyens matériels et financiers de l'Etat.

1. Par le communiqué publié en date du 24 août 2018, l'OLUCOME a dénoncé encore une fois l'organisation de telles prières pendant les jours de travail et les heures de service. En organisant cette prière qui n'est pas régie par aucune loi, le couple présidentiel a mobilisé la plupart de fonctionnaires de l'Etat à quitter leur service pendant les heures de travail. Selon les informations dont disposait l'OLUCOME, les cadres de l'Etat représentant une institution ou ministère public dans cette prière en cours alternaient pour y participer. Ce qui accroissait les dépenses de frais de carburant. De plus, certains moyens financiers et matériels utilisés, proviendraient d'une façon ou d'une autre de l'Etat d'autant plus que près de cent véhicules de l'Etat seraient déployés à cet effet, les frais de carburant, les frais de missions distribués,...qui totaliseraient un montant estimé par l'OLUCOME à plus de 110 millions de Fbu pour les 5 jours de croisade. A tout cela, s'ajoutait le temps des participants qui n'était pas comptabilisé. A titre de rappel, à fin décembre 2016 et en août 2017, toutes les institutions du pays ont passé respectivement toute une semaine en province de Rutana et trois jours en province de Gitega dans les cérémonies de prières organisées en premier lieu par le couple présidentiel et en second lieu par le parti au pouvoir CNDD-FDD. Ce qui a créé bien évidemment la diminution de la production nationale.

L'Observatoire trouve que le couple présidentiel devrait plutôt faire un appel au peuple burundais à redoubler d'efforts et être un modèle dans la production des biens et des services afin que le pays sorte de ce désastre économique car la Bible dit dans 2 Thessaloniens 3:10 que celui qui ne travaille pas ne mange pas.



*C'était lors d'une des croisades organisée cette année par le couple présidentiel*

2. A travers le communiqué sorti en date du 27 décembre 2018, l'Observatoire déplore que le pire dans cette croisade est la manière dont le gouvernement force l'administration à tous les niveaux à y participer en oubliant que seuls nos actes d'amour inconditionnel sont plus interpellant plus que la force. L'Observatoire pense qu'il est important de ne pas imiter les pharisiens qui aimaient Dieu avec leurs bouches sans toutefois l'aimer avec leurs cœurs. De plus, certains moyens financiers et matériels utilisés, proviendraient d'une façon ou d'une autre de l'Etat d'autant plus que près de cent véhicules de l'Etat seraient déployés à cet effet, les frais de carburant, les frais de missions distribués,...qui totaliseraient un montant estimé par l'OLUCOME à plus de 110 millions de Fbu pour les 5 jours de croisade. A tout cela, s'ajoute le temps des participants qui n'est pas comptabilisé. L'OLUCOME considère ces dépenses et tout ce temps à consommer comme les malversations économiques et financières car ils ne sont pas régis par aucune loi. Ces prières sont organisées durant les jours de travail au moment où les burundais croupissent dans une pauvreté sans nom. L'Observatoire trouve que le Président de la République et son gouvernement devraient plutôt s'appuyer au pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels pour satisfaire les besoins fondamentaux des burundais privilégiant la production des biens et des services afin que le pays sorte du désastre socio-économique auquel il est confronté.

3. En plus des deux prières d'action de grâce du couple présidentiel, le parti CNDD-FDD a organisé du 30/8 au 1<sup>er</sup> /9/2018 une prière annuelle à la permanence nationale de ce parti. Selon l'OLUCOME, il est inconcevable que dans un 2<sup>ème</sup> pays le plus pauvre du monde qui est le Burundi et dans moins d'une semaine, le Président membre du parti CNDD-FDD et son parti organisent séparément deux formes de croisades de prières de grâce qui interpellent tous ses représentants au niveau national, les chefs de service et d'autres mandataires du parti. Ces croisades ont des conséquences sur le temps de s'atteler aux travaux de développement du pays, sans compter les dépenses d'organisation.

### III.2 Impact des actions de l'OLUCOME sur la société burundaise

Même si le contexte reste difficile pour le travail des défenseurs des droits humains, l'année 2018 a été principalement caractérisée par la réalisation de plusieurs actions de monitoring et de plaidoyer. A l'actif, l'OLUCOME se réjouit qu'elles aient produit un impact très significatif au sein de la société burundaise.

#### III.2.1 Sur le plan politique

Grâce à la sensibilisation de l'OLUCOME à travers les médias, les réseaux sociaux et à la participation dans les réunions et sessions importantes sur le Burundi, les politiciens ont exprimé leurs opinions selon lesquelles la corruption, la mauvaise gouvernance, le manque de transparence dans la gestion des affaires publiques et les malversations diverses constituent une menace à la stabilité politique, économique, sociale et sécuritaire. C'est pourquoi certains membres de l'exécutif burundais (Président de la République et son épouse, Président du Sénat, ministre de la justice et garde des sceaux, ministre de l'éducation etc.) ont beaucoup parlé des violations massives des droits socio-économiques et qu'ils détiennent des présumés auteurs même s'ils n'ont pas parlé des stratégies évidentes de son éradication au Burundi. Et ce qui est évident est que la loi et les institutions de lutte et de prévention contre la corruption existent mais ne sont que des épouvantails.

Egalement, au cours de l'année 2018, grâce à des correspondances et notes riches de propositions pour la résolution de la crise burundaise envoyées à la facilitation, l'OLUCOME se réjouit que :

- La facilitation a organisé le 5<sup>ème</sup> round au courant du mois d'octobre 2018 après consultation des politiciens de l'opposition et d'un représentant de l'OLUCOME en Belgique par l'équipe de facilitation.
- L'OLUCOME a été désigné pour effectuer une expertise sur la situation socio-économique au Burundi qui prévalait lors de la réunion des politiciens/politiciennes,

les défenseurs des droits humains et les journalistes en exil. Son expertise a prouvé à suffisance son apport incontournable pour le dénouement de la crise au Burundi par un rassemblement digne de ce nom des partis politiques de l'opposition d'une part et de l'autre part une vision commune des organisations de la société civile et journalistes.

- La commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi a constaté elle aussi que les crises politiques au Burundi ont depuis longtemps eu des conséquences directes sur la jouissance des droits économiques et sociaux de la population. **L'accord d'Arusha a identifié l'insatisfaction des besoins de base des citoyens comme une des sources de violence au Burundi et la crise qui s'est ouverte en 2015 ne fait pas exception selon la commission d'enquête internationale de l'ONU** . Elle a contribué à fragiliser encore plus une économie déjà moribonde. Aussi, en collégialité avec les autres organisations des droits de l'homme, l'OLUCOME a mené de fortes actions de plaidoyer à Genève en faveur du renouvellement du mandat de la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi et s'est réjoui de la décision des pays qui ont voté du renouvellement de la commission lors de la 39<sup>ème</sup> session des droits de l'homme.

- Enfin, les sommets des Chefs d'États Africains tenus au cours de l'année 2018 ont conclu que le développement économique, la paix et la sécurité sont impossibles sans lutter contre la corruption en Afrique et les Chefs d'États ont décidé la mise en place d'un mécanisme africain de lutte contre la corruption. En perspective de suivi pour la mise en place de ce mécanisme, une réunion s'est tenu du 10 au 12 décembre 2018 au Nigeria et l'OLUCOME a été choisi parmi les leaders Africains en matière de lutte contre la corruption et a été convié dans cette réunion.

### III.2.2 Sur le plan socio-économique

Le monitoring, documentation et rapportage faits par l'OLUCOME en rapport avec les faits de mauvaise gouvernance, de manque de transparence, de la corruption, de malversations économiques et financières au Burundi ont pu donner à l'État les pistes d'exploration pour récupérer les biens et d'importants montants détournés. Aussi, différentes actions de plaidoyer qui ont caractérisé l'année 2018 ont pu amener à des résultats au niveau des décisions des hautes autorités même si elles restent toujours insignifiantes eu égard à l'empirisme de la pauvreté et de la corruption exponentielle.

Ainsi, les faits positifs sont tels que :

- Sur base du communiqué n° 008/OLUCOME/05/2018 du 29 mai 2018 selon lequel l'OLUCOME avait informé la population sur les détournements des fonds publics, il a mené des lobbies chez certaines autorités du Burundi et celles-ci ont contribué à ce

que le Gouvernement abandonne les préparatifs du sommet de la COMESA déjà délocalisé à LUSAKA ;

- La correspondance n°012/OLUCOME/06/2018 et d'autres publications médiatiques de l'OLUCOME ont contribué à ce que le ministre des finances porte à la connaissance de la population burundaise le montant du budget des élections de 2020. Ce Ministre l'a fait mardi le 5 juin 2018.

- Après la dénonciation contenue dans la lettre du 06 février 2018 référencée n°003/02/2018 sur les cas de malversations qui s'opèrent dans la SOBUGEA, l'OLUCOME a salué le patriotisme affiché par le Ministre des transports et le personnel de la SOBUGEA en voulant sauver cette société, ce qui a abouti au limogeage par le Président de la République de Téléphore Irambona comme assistant du Directeur Général de la SOBUGEA ainsi que ses directeurs de service. Cependant, l'OLUCOME a suggéré que des enquêtes judiciaires soient ouvertes à l'encontre des présumés pour qu'ils répondent à leurs actes de malversation et de détournement des richesses de la SOBUGEA.

- Également, l'OLUCOME a remercié le Ministre de l'aménagement du territoire pour avoir répondu positivement à la correspondance du 1<sup>er</sup> /06/2018 lui demandant l'annulation de la décision de la mise en demeure des parcelles non bâties endéans 1mois. Ainsi, par la lettre n°720/CAB/1043/2018, le ministre a précisé qu'après analyse des textes régissant en matière de gestion des terres, le communiqué de la directrice Générale de l'Urbanisme et de l'habitat ne respecte pas les procédures tant au niveau de la forme que du fond d'où il a recommandé son annulation.

### III.2.3 Sur le plan culturel

Depuis sa création, l'OLUCOME avait tant cherché à sensibiliser la population burundaise pour qu'elle puisse rompre avec les mentalités selon lesquelles une personne mieux considérée dans la société est celle qui a beaucoup de biens issus de la corruption et du détournement. Actuellement, les citoyens dénoncent les cas de corruption et de détournement opérés par les agents étatiques malgré les intimidations de toutes sortes. Ainsi, l'OLUCOME a salué les efforts du Gouverneur de la province Rumonge, au courant du mois de novembre 2018, qui a décidé de faire respecter la loi interdisant les autorités et les fonctionnaires de l'Etat de faire les activités d'exploitation minière.

### III.2.4 Contraintes rencontrées

Depuis le déclenchement de la crise en 2015, certains membres de l'OLUCOME vivent dans la clandestinité suite aux menaces de mort qui peuvent surgir sur eux et

d'autres sont en exil . Cette situation handicape le travail de monitoring et de documentation sur les cas de corruption et de mauvaise gouvernance enregistrés. Aussi, la peur permanente de sensibilisation sur la corruption dans les communautés burundaises plane toujours d'autant plus que les autorités burundaises à tous les niveaux ont adopté la corruption comme leur mode de vie.

L'OLUCOME s'est vu empêché d'aller réaliser son projet en province de Cibitoke alors qu'il était sur la liste des bénéficiaires du financement d' Oxfam Novib par le refus de l'administration provinciale de Cibitoke de reconnaître ses activités dans cette circonscription.

#### **IV. Les recommandations générales**

L'OLUCOME n'a cessé de formuler des propositions constructives. Par rapport à la contribution pour la paix et aux dossiers de mauvaise gouvernance et de corruption traités, les recommandations principales sont :

##### **1. Par rapport au Gouvernement :**

- Continuer le dialogue inter burundais externe dans le but de trouver des solutions durables à la crise politique et socio-économique actuelle dans les meilleurs délais car la population souffre énormément ;
- Stabiliser politiquement le pays à travers la conclusion du dialogue inter burundais d'Arusha piloté par l'East African Community (EAC) en vue de sauver l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation qui avait relevé le taux de croissance économique à 4.7 % ;
- Élaborer un budget-programme minutieusement étudié qui répond réellement aux préoccupations de la population burundaise à l'instar du chômage des jeunes, des femmes, de la pauvreté extrême, de la démographie galopante,... ;
- De respecter la limite des exonérations prévues dans la loi des finances et au cas échéant demander de l'autorisation au parlement en amendant le budget de l'Etat pour éviter de fonctionner sciemment dans l'irrespect de la loi à cause de la grande corruption ;
- Affecter dans le budget général de l'Etat de chaque année, les montants réels des rubriques « AMISOM et MUNISCA » et « Recettes Office Burundais des Mines et Carrières » pour éviter les détournements des fonds de l'Etat ;
- Gérer la richesse nationale en reconnaissant qu'il est redevable devant son peuple ;
- Identifier les secteurs porteurs de croissance sur base desquels l'économie

burundaise va s'appuyer pour décoller ;

- Abandonner cette mauvaise pratique de laisser au parti au pouvoir d'utiliser illégalement les véhicules et moyens de l'Etat alors que les autres partis politiques en campagne ou croisades utilisent leurs propres moyens financiers et matériels ;
- Diminuer la guerre des mots, mais plutôt de s'asseoir et analyser avec objectivité les raisons majeures de la prise de certaines décisions qui n'honorent pas le Burundi ;
- De mettre en application les recommandations des états généraux sur la justice, celles de la retraite de Gitega sur la Gouvernance et la lutte contre la corruption ainsi que celles contenues dans le rapport d'examen du Burundi de 2010 à 2015 produit par les experts des Nations Unies ;
- D'abandonner les discours politiques machiavéliques attestant que l'économie burundaise prospère mais plutôt d'accepter que son économie souffre de manque de fonds d'investissement et des compétences intellectuelles en vue de mobiliser des fonds de développer le Burundi ;
- D'arrêter de sucer le simple citoyen burundais en l'exigeant des contributions aux élections de 2020 car elles sont contre la Constitution de la République du Burundi et ne tiennent pas en compte de la misère extrême qui l'accable;

## **2. Au parlement du Burundi**

- Commanditer un audit sur les fonds émanant des missions de maintien de la paix en Somalie et en Centre Afrique ainsi que les fonds émanant des conventions minières ;
- Auditer tous les marchés exonérés qui dépassent actuellement un taux d'exécution de plus de 600 % par an sur le budget des exonérations prévues en vue de repérer les tops qui se cachent derrière ce vol organisé des finances publiques ;

## **3. Au peuple burundais**

- Refuser aux politiciens sans vision répondant réellement à ses préoccupations de continuer à nous voler notre richesse sur fond des slogans politiques mensongers qui n'ont aucun indicateur évaluable ;
- Refuser de donner des pots de vin lors d'une demande de n'importe quel service dans le secteur public ou privé et par conséquent de dénoncer les actes de corruption commis ici et là au pays ;

## **4. Aux politiciens burundais :**

- Se réunir et faire un débat autour des principes de la démocratie, de la gouvernance, de la transparence ainsi que des projets et programmes renfermant les vraies préoccupations de la population au lieu de se réunir pour seulement raffiner les stratégies pour certains de se maintenir à tout prix au pouvoir et pour d'autres d'y accéder sans mettre en avant les préoccupations des burundais se trouvant dans la pauvreté extrême.

#### **5. Aux Nations Unies , à l'Union Africaine et à l'East African Community :**

- Prendre les mesures nécessaires pour que le dialogue inter burundais externe puisse continuer et en cas de boycott d'une partie quelconque au dialogue, prendre des mesures conséquentes à cette dernière ;
- Garder toujours l'œil sur le Burundi jusqu'à ce qu'il respecte les instruments internationaux qu'il a ratifiés ;

#### **6. Aux garants et co-signataires de l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi**

Se souvenir qu'ils ont une responsabilité morale d'agir et de protéger l'accord d'Arusha pour la Paix et la réconciliation au Burundi ;

- De se réunir en tant que garants de l'accord d'Arusha pour analyser la situation actuelle des pourparlers inter burundais externes non concluant et interminable vis-à-vis de la démission du Facilitateur Benjamin Mkapa et de la pauvreté extrême qu'endure la population burundaise

#### **7. Aux investisseurs étrangers et nationaux:**

D'éviter les raccourcis en recourant à certains individus qui ne veulent que leurs profits personnels en vue de lutter contre la corruption et les malversations économiques au Burundi.

### **Conclusion générale**

Au cours de cette année 2018, l'Observatoire a réalisé différentes actions axées sur le monitoring, documentation et rapportage des violations, plaidoyer à différents niveaux et envers les autorités locales, régionales et internationales pour la contribution à la paix et à l'amélioration des droits socio-économiques. Les dossiers traités montrent à suffisance que les corrupteurs et les corrompus adoptent du jour au jour de nouvelles stratégies de détournement des fonds publics. L'année 2018 a été caractérisée par des contributions forcées pour les élections de 2020 chez la population extrêmement pauvres. L'OLUCOME a dénoncé les méandres de détournement des fonds collectés dans l'administration à tous les niveaux d'un côté et de l'autre côté s'inscrit en faux contre ces contributions pour plus de 13 fois chez une même personne.

Également, l'OLUCOME a constaté que les efforts déployés par la communauté internationale pour le relèvement de l'économie burundaise depuis la signature de l'accord d'Arusha en 2000 sont tombées à l'eau suite aux dirigeants politiques corrompus et aux intérêts égoïstes. Les intérêts de la population sont quasiment oubliés au profit des intérêts politiques. Il se remarque une dette intérieure actuelle grandissante qui est une bombe à retardement pour l'économie burundaise en situation de fragilité. Cependant, le Gouvernement actuel élabore un budget irréaliste et qui manque des fonds d'investissement mais le dépassement des exonérations est toutefois très inquiétant. Aussi, l'année 2018 a été beaucoup caractérisée par des méandres dans le détournement des fonds publics par la hausse des prix et le favoritisme dans le domaine des produits pétroliers. Néanmoins, les fonds publics sont engagés au profit des croisades du couple présidentiel ou du parti au pouvoir.

Toutefois, en considérant que la population éprouve encore la peur de dénoncer les cas de corruption suite à la crise déclenchée en avril 2015 d'une part et les dossiers traités d'autre part, l'OLUCOME trouve que les autorités administratives à tous les niveaux ont adopté pour cette année 2018 la corruption comme leur mode de vie . Enfin, l'OLUCOME remercie tout citoyen qui a dénoncé d'une façon ou d'une autre les cas de corruption et de malversations économiques et encourage les autres citoyens à faire de même pour lutter contre ce fléau qui freine le développement socio-économique du Burundi. Et il remercie tous ses partenaires nationaux et internationaux pour leurs appuis de diverses formes.